



TRAVAIL

5¢

Volume XXIV — No 8

ORGANE OFFICIEL DE LA C.T.C.C. — MONTRÉAL

Août 1948

EN MAURICIE

LE MOUVEMENT OUVRIER TIENT TÊTE A UN CARTEL CAPITALISTE

Pages: 8 et 9

Nombreux Congrès de Fédérations

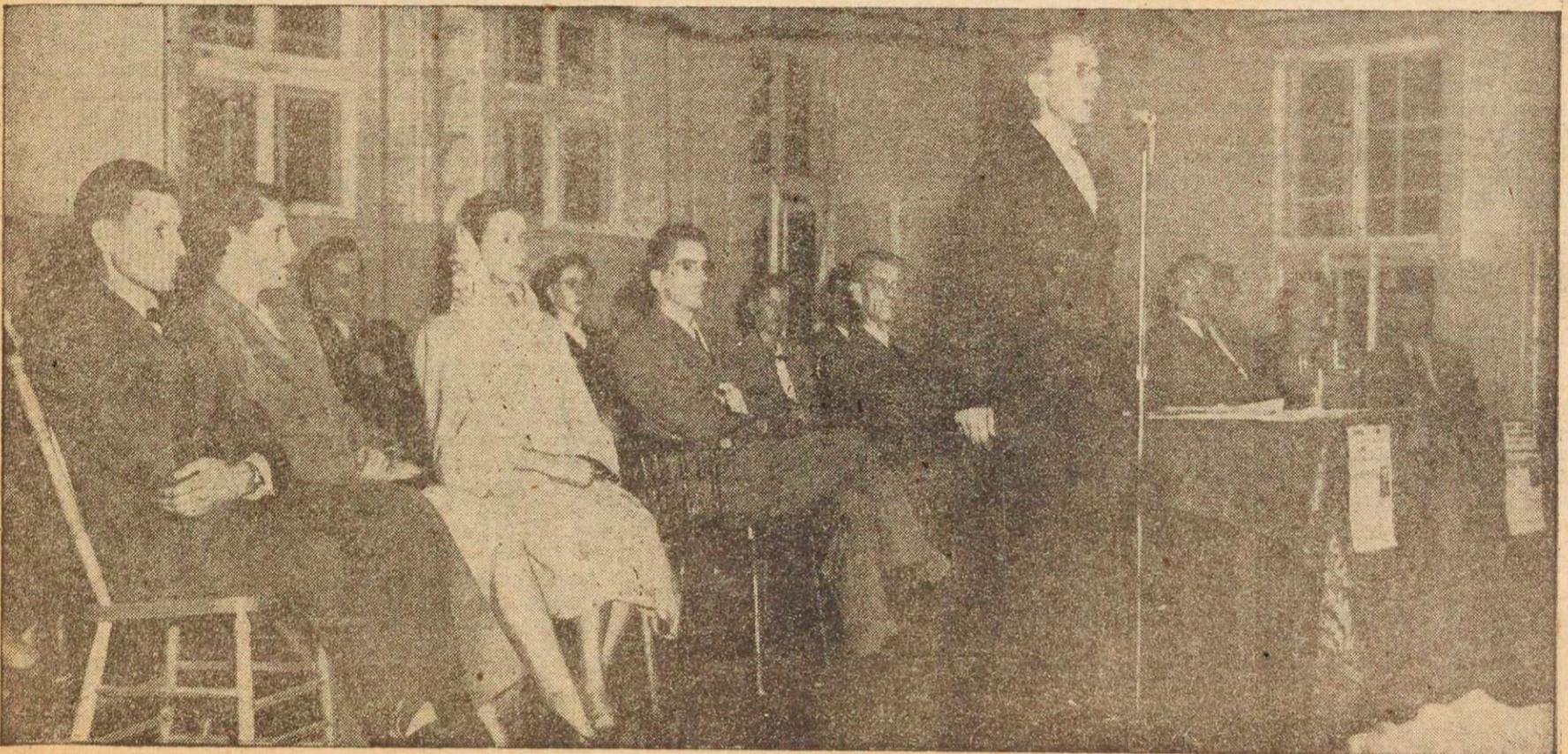
La métallurgie, les employés d'hôpitaux,
la construction et le bois ouvré.

PAGES: 3-10-11

Les ouvriers du meuble tiennent bon
malgré la plus répréhensible opposition
patronale. Victoire prochaine.

PAGE: 14

Notre Chef National, M. Picard, adressant la parole à 3,000 ouvriers de Shawinigan



Photographie prise à l'occasion du grand ralliement syndical qui réunissait au delà de 3,000 ouvriers de Shawinigan, en la salle du collège de l'Immaculée-Conception, de cette ville. Nous voyons ici le président général de notre mouvement, alors qu'il exhortait les syndiqués à tenir tête aux compagnies, dans l'ordre et la légalité. Quatre syndicats groupant les employés de puissantes industries ont demandé une augmentation de 15 cents l'heure. La réponse des compagnies a été: Non ! Les syndicats ont donc recouru à l'arbitrage.

TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION

Rédacteurs: Jean Marchand et Fernand Simard

19, rue Caron Québec

1231 est rue Demontigny, Montréal

Tél.: 2-7535

Falkirk 3694

Administrateur: Marcel Ethier.

Abonnement: Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
et imprimé par "Le Messager St-Michel", 4 rue Académie,
Sherbrooke.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa.

Le mouvement tout entier regrette le départ du confrère Roy Nos vœux de succès

Le mouvement tout entier apprenait avec regret, au cours du mois, la démission de M. Roy comme secrétaire-général de la C. T. C. C. Monsieur Roy nous quitte pour occuper le poste de rédacteur à l'Action Catholique de Québec. Il nous avait, depuis deux ans, apporté le meilleur de lui-même au mouvement ouvrier catholique. En collaboration avec tous nos chefs supérieurs, il avait contribué largement à étendre les cadres de la C. T. C. C. et à augmenter ses effectifs. Depuis presque trois ans déjà, André Roy occupait cette lourde tâche de secrétaire général et de porte-parole du syndicalisme catholique dans tous les milieux officiels. Toujours à la hauteur de sa mission, il a su transmettre la doctrine sociale de l'Eglise à des milliers d'ouvriers et à améliorer par de fructueuses négociations et par le succès de nombreuses campagnes d'organisation leurs salaires et conditions de travail. Il nous quitte aujourd'hui non pour satisfaire des appétits personnels, mais pour se dévouer encore à la question sociale. Comme rédacteur de l'un des principaux quotidiens de Québec, il aura en maintes occasions l'opportunité de défendre les droits et les intérêts des ouvriers qu'il a si bien servi durant son passage dans le mouvement syndical. En diffusant la doctrine qui inspire la C. T. C. C., en orientant les ouvriers vers de justes réformes économiques et sociales, il apportera de nouvelles lumières dans la solution des problèmes qui s'étendent, aujourd'hui à la société toute entière.

Les syndicats de notre mouvement garderont longtemps le souvenir de cet apôtre ouvrier. Ils lui rendent aujourd'hui le témoignage de leur reconnaissance pour les immenses services qu'il leur a rendus et le prie de bien vouloir venir de temps à autre reprendre contact avec le mouvement syndical et catholique. Nos colonnes lui sont ouvertes et en tout temps nous serons heureux de recevoir son message d'amitié et de collaboration.

La direction et la rédaction du journal "Le Travail" lui offre ses vœux les plus sincères de succès dans la nouvelle tâche qu'il accomplit et le prie de bien vouloir venir de temps à autre reprendre contact avec le mouvement syndical et catholique. Nos colonnes lui sont ouvertes et en tout temps nous serons heureux de recevoir son message d'amitié et de collaboration.

Dans notre prochain numéro

Le congrès des mineurs de l'amiante

Un reportage détaillé des assises du congrès de la fédération nationale de l'industrie minière, tenue le mois dernier, à East-Broughton, paraîtra dans notre prochain numéro, en même temps qu'un article très important sur la SILICOSE. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs des mines d'amiante de ce retard bien involontaire.

LA REDACTION



Intéressant rapport du confrère Roméo Ethier

Le confrère Roméo Ethier, trésorier général de la C. T. C. C., et délégué du mouvement à la Conférence du Bureau International du Travail tenue à San-Francisco, le mois dernier, nous a remis pour publication un rapport détaillé des séances de cet organisme. Comme nous aurions dû, ce mois-ci, faute d'espace, retrancher certaines parties de ce rapport, nous en avons remis la publication au prochain numéro.

Les mines de l'Huile vers 1840

Pénibles conditions des mineurs. Traitements inhumains des femmes et des enfants.



Sous cette rubrique, nous verrons les conditions de travail dans certaines industries, avant l'instauration des organisations syndicales. Nous serons ainsi en mesure de juger de la différence réelle apportée au sort des travailleurs de tous les pays par ces unions que trop d'ouvriers encore jugent inutiles.

C'est en nous basant sur le rapport de la commission royale d'enquête de 1840 que nous allons étudier le standard de vie des employés aux usines de houille britanniques. Il ne peut donc y avoir de doute sur l'authenticité des faits qui seront relatés.

La population des mines est alors répartie entre quatre classes de travailleurs. Au sommet de la hiérarchie se trouvent les "over-men" et les "deputies-over-men", chargés de faire la police: ils ne sont pas très prisés du reste des employés. Ces gens doivent veiller à l'exécution des travaux et à la sûreté de la mine. Immédiatement au-dessous d'eux, nous avons les mineurs proprement dits, des costauds, en général. Ils descendent dans leurs galeries à deux heures du matin et en remontent à deux heures de l'après-midi. Sous terre, les hommes sont commandés par les deputies-over-men.

LE SORT DES ENFANTS

Ensuite viennent les "putters", c'est-à-dire des jeunes gens, quelquefois des enfants. Ils descendent aux mines à quatre heures du matin. Leur occupation consiste à enlever toutes les deux heures, le charbon extrait par les mineurs. Ce charbon est contenu dans des chariots qu'ils doivent traîner jusqu'aux grandes galeries. Chargés, ces chariots pèsent environ huit quintaux. Le "putter" pousse sa voiture dans une position très allongée, afin de gagner des forces et surtout pour éviter de se briser le crâne sur le plafond de la galerie qui a rarement plus de trois pieds de hauteur. Le "putter" quitte la galerie deux heures après le mineur, dont il a à peine le tiers du salaire.

Le charbon amené par le "putter" aux grandes galeries y est chargé sur des wagons traînés par des chevaux, des poneys ou des ânes, et conduits par des enfants de douze à quinze ans que l'on nomme "drivers". Rendu au puits principal, il est enlevé par des machines à vapeur, ou des manèges de chevaux, ou même par des roues mises en mouvement, en certains endroits, par des femmes. A la fin de sa journée, également de douze heures, le "driver" a parcouru huit à neuf lieues de chemin, et cela dans les galeries souterraines.

CONDITIONS HYGIENIQUES

La dernière classe de travailleurs, de beaucoup la plus intéressante, est celle des jeunes enfants. De leur vigilance dépend le salut de la mine, car ils doivent ouvrir et fermer les portes des galeries, sur lesquelles repose uniquement l'aérage de la mine. (On sait que le but de l'aérage des mines est de prévenir le plus terrible des dangers auxquels on soit exposé: le coup de grisou.) Le petit "trapper" est éveillé

par sa mère à deux heures du matin. Il se lève et se rend en toute hâte à la mine, emportant ordinairement pour sa nourriture de la journée un morceau de pain et du café dans une bouteille d'étain. Arrivé au fond du puits, il s'achemine vers celle des galeries étroites et basses dont la garde lui est confiée. Il prend sa place dans une niche creusée derrière la porte qu'il doit ouvrir dès qu'il entend le bruit d'un charriot et qu'il doit refermer dès qu'il est passé. Il demeure ainsi douze heures de suite dans l'isolement le plus complet, sans autre lumière que la clarté faible et vacillante de la chandelle placée devant les charriots. Son mince salaire ne lui permet pas de s'acheter une chandelle. Malheur à lui s'il s'endort; la main d'un "deputy-over-man" faisant sa ronde ne manquera pas de lui rappeler durement que sur lui repose le sort de toute la communauté. A quatre heures, le mot Liberté! Liberté! (Loose) part du point principal de la mine, et se répète rapidement dans les parties les plus reculées des galeries. Mais le "trapper" n'est pas encore libre. Il doit demeurer à son poste jusqu'à ce que le dernier des "putters" soit passé. Alors il remonte à la chaumière familiale pour prendre un pauvre souper, puis il se hâte de se mettre au lit.

Bien que la tâche confiée aux "trappers" mérite à peine le nom de travail, l'immobilité et la solitude auxquelles elle condamne ces pauvres enfants, sont fatales au développement de leurs corps et de leur intelligence. Victimes de la pauvreté ou de la cupidité de leurs parents, ils sont enfermés dans les mines dès l'âge le plus tendre. Il n'est pas rare d'y rencontrer des enfants de quatre ou cinq ans; mais la majorité des "trappers" a six ou sept ans. Le travail qui occupe le plus d'enfants, de l'un et de l'autre sexe, est celui de "putter". Dans quelques houillères, ces derniers poussent leurs charriots sur des rails, mais dans la plupart des cas, ils les traînent avec des courroies. Dans les galeries les plus basses, le "putter" est assimilé à une bête de somme. Il est attelé au charriot par une chaîne qui lui passe entre les jambes et se lie à une ceinture de cuir attachée à son corps. Il traîne son pénible fardeau en rampant sur ses mains et ses pieds.

Le peu d'épaisseur des couches de houille, et par suite le peu d'élevation des galeries, est la cause de cet usage abusif des enfants. Dans le Derbyshire, où la plupart des couches n'ont que deux verges d'épaisseur, les enfants sont employés à tous les travaux de l'exploitation de la houille. Les plus âgés extraient le charbon étendus sur le dos, et dans les positions les plus pénibles. Dans l'Est de l'Ecosse, les enfants commencent à extraire le charbon à l'âge de douze ans. Dans le pays

gallois, à sept. Dans plusieurs mines, l'aérage est très imparfait. L'épuisement des eaux y est tellement négligé que les enfants travaillent tout le jour les pieds dans la boue et même dans l'eau. Il faut ajouter que c'est dans les endroits les plus malsains que l'on occupe les enfants en bas âge. La plupart des enfants des deux sexes appartiennent aux familles des mineurs. Le fruit de leur labeur diminue la misère de leurs parents, et par conséquent n'est pas toujours perdu pour eux. Mais il y a des districts houilliers où la plupart de ces malheureuses créatures passent les plus belles années de leur jeunesse dans le plus dur esclavage, sans retirer un sou de salaires. Ce sont des enfants pauvres, des orphelins, dont les paroisses (protestantes), à la charge desquelles l'indigence les a placés, se débarrassent en les cédant comme apprentis à des ouvriers mineurs. Le nombre en est assez considérable. Des maîtres ouvriers les prennent avec eux, et comme pour les mines il n'est pas besoin d'apprentissage, ils retiennent leurs salaires jusqu'à l'âge de 21 ans, subvenant à peine aux modestes frais de leurs besoins. Il serait difficile d'imaginer tous les mauvais traitements auxquels ces malheureux sont soumis. Un de ces apprentis répondait ainsi à un commissaire chargé de faire enquête: "Je ne sais pas l'âge que j'ai; mon père est mort, ma mère aussi. J'ignore depuis combien de temps

A 9 ANS DANS LA MINE

Je suis entré dans les mines à l'âge de neuf ans, j'ignore depuis quand j'y suis. Mon maître s'était engagé à me nourrir et à me vêtir; il me donnait de vieux habits qu'il achetait chez un chiffonnier, et je n'avais jamais assez pour apaiser ma faim. Je le quittai parce qu'il me maltraitait. Deux fois il m'a frappé avec sa pioche. Mon maître me battait tant et me nourrissait si mal que je résolus de le quitter et de chercher une meilleure condition de vie. Pendant longtemps je dormis dans les puits abandonnés et dans les cabanes qui sont aux bords des puits exploités, ne mangeant pour toute nourriture que les bouts de chandelle que les employés laissent dans les "mines."

La condition des femmes et des filles qui travaillent dans les mines est encore plus déplorable. Les jeunes filles sont employées aux mêmes travaux que les garçons. Elles poussent les charriots et les traînent, comme eux; mais on les assujettit à des travaux auxquels les ouvriers de l'autre sexe ne veulent à aucun âge se livrer. (Continuer en page 10)

Congrès des Métallurgistes à Shawinigan

LA FEDERATION DEMANDE A LA PROVINCE D'ETABLIR UN BUREAU DES STATISTIQUES

LE CONFRERE PHILIPPE LEPAGE EST REELU PRESIDENT; ROGER MCGINNIS EST CHOISI COMME SECRETAIRE, ET TED PAYNE, COMME VICE-PRESIDENT.

"LA CLASSE OUVRIERE VEUT PARTICIPER A LA VIE SOCIALE, POLITIQUE ET ECONOMIQUE DE LA NATION; C'EST SON DROIT"
(Jean Marchand)

La Fédération Nationale de la Métallurgie a tenu son 41ème congrès annuel à Shawinigan Falls, en l'édifice des Syndicats Nationaux de la Région, les 2, 3 et 4 juillet 1948, sous la présidence de M. Philippe Lepage.

Une cinquantaine de délégués, venant de toutes les parties de la province, ont assisté aux différentes assemblées du congrès. Ils ont étudié et discuté de nombreuses questions relatives à l'organisation, au progrès et à la constitution de ce puissant organisme, affilié à la C. T. C. C.

On remarquait la présence de plusieurs invités d'honneur, notamment le Rév. Père Jacques Cousineau, aumônier de la Fédération Nationale de la Métallurgie, l'abbé Omer Genest, aumônier des Syndicats Nationaux de la Région Lac-St-Jean—Chicoutimi, du confrère Jean Marchand, représentant personnel de M. Gérard Picard, président de la C. T. C. C., du confrère Fernand Simard, publiciste de la C. T. C. C. et de quelques autres représentants des conseils régionaux.

Dans son rapport aux délégués le président de la Fédération, Monsieur Philippe Lepage a souligné que l'organisme ouvrier qu'il dirige comptait aujourd'hui 2,500 membres de plus que l'an dernier. Il a fait remarquer que l'Association Canadienne des Travailleurs de l'Automobile à elle seule avait atteint un objectif de 800 membres en règle. Ajoutons que 350 employés de postes d'essence de la métropole se sont joints à nous.

"Il a remercié chaleureusement le Rév. Père Jacques Cousineau pour l'immense collaboration qu'il a apportée aux organisateurs et aux officiers de la Fédération. Nous lui devons," a-t-il dit, "d'avoir réussi à établir sur une base solide notre mouvement syndical. Il a payé de sa personne et de son temps pour amener notre Fédération au succès que vous connaissez.

Il a aussi ajouté que, "la Fédération se proposait d'inclure, cette année, dans ses conventions collectives, des méthodes de stabilité professionnelle pour l'apprentissage et aussi pour des conditions hygiéniques plus adéquates, là où la santé des ouvriers est en danger." Il a donc demandé au congrès de proposer d'étudier des projets susceptibles d'éclairer les syndicats. Et en terminant, il a ajouté que, "la Fédération entendait bien prendre les moyens qui s'imposaient pour assainir la législation sociale et la rendre de plus en plus progressive."

RAPPORT DU SECRETAIRE

Dans son rapport, le secrétaire sortant de charge, Monsieur Emilien De Serres, a donné une vue d'ensemble des activités des métallurgistes. Il a souligné de nombreuses affiliations de syndicats à la Fédération Nationale de la Métallurgie, notamment celle de l'Aluminium de Lévis, de l'Association de l'auto-voitu-

re des Bois-Francs, du syndicat des Compis d'Arvida et du Syndicat des garages de Jonquière. Il a mentionné l'effort considérable apporté par l'exécutif de l'association dans l'amélioration

des salaires payés aux organisateurs; il a brièvement mentionné les nombreuses grèves conduites avec succès par la Fédération, les arbitrages non moins fructu-

seuses et les contrats signés après négociations directes.

RAPPORT DE L'ORGANISATEUR

"Etant donné l'étendue géographique de notre Fédération,

étant donné la diversité des industries dans lesquelles nous avons des syndicats, le titre d'organisateur s'est changé en celui d'agent d'affaires, de négociateur, de procureur, de directeur de grèves, selon les circonstances" a déclaré le confrère Roger McGinnis au début de son rapport. Il a ensuite raconté brièvement les nombreuses difficultés rencontrées au cours de l'année écoulée; il a rappelé les succès obtenus et souligné la marche progressive du mouvement. Il a remercié, en terminant, tous ses confrères syndiqués pour la grande collaboration manifestée à son endroit. Il a de nouveau promis son entier appui à tous les syndicats de la métallurgie de notre province.

RESOLUTIONS

De nombreuses résolutions présentées au congrès par des syndicats affiliés ont soulevé d'intéressantes discussions. Parmi les principales, mentionnons celles qui ont trait aux accidents du Travail, aux pensions de vieillesse, à la loi de Relations Ouvrières, aux cliniques industrielles, à l'assurance-chômage, à l'impôt sur le revenu et à la loi des Différends Ouvriers de la Province de Québec.

Les délégués ont demandé à la C. T. C. C. d'étudier la possibilité d'amender l'article 24 de la loi des Relations Ouvrières de façon à rendre plus explicite le paragraphe qui stipule qu'un employeur ne doit pas changer les conditions de travail de ses salariés sans leur consentement, lors de l'expiration d'une convention collective.

Une autre résolution demandait que la loi des Relations Ouvrières soit amendée à l'effet de rendre une grève légale dès que l'enquête faite par la Commission des Relations Ouvrières admet que l'employeur est coupable de pratique interdite. En outre la même résolution proposait que le rapport présenté par les officiers enquêteurs soit rendu public ou du moins que les officiers du Syndicat intéressé y est accès.

D'autres résolutions ont porté sur les cliniques industrielles et demandaient que des systèmes soient spécialement étudiés par le Ministre du Travail pour enquêter dans les cas de grèves syndicales. La même résolution proposait que les contrats collectifs prévoient par cette clause l'installation et le nombre nécessaire de douches dans chaque usine.

Suivant l'exemple de nombreuses pétitions déjà envoyées au gouvernement par plusieurs organismes ouvriers, le congrès a prié le gouvernement fédéral d'exempter de l'impôt sur le revenu toutes les personnes mariées, dont le revenu annuel est inférieur à \$3,000.00 et tous les célibataires gagnant moins de \$2,000.00 par année.

(A suivre en page 5)

Métallurgistes en Congrès

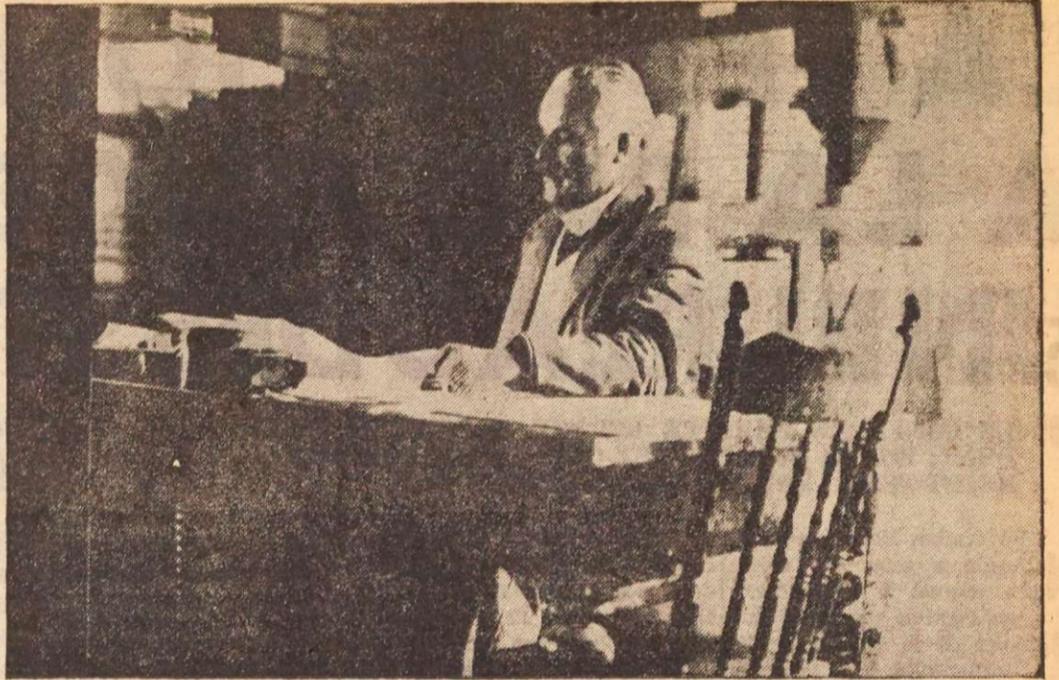


Sur la première photo ci-dessus, nous voyons quelques officiers du congrès au travail au cours des délibérations. De gauche à droite: Le confrère Jean Marchand, représentant de la C. T. C. C., Le R. P. Jacques Cousineau, s.j., aumônier de la fédération, les confrères P. Lepage, président de la fédération, L. Hardy, qui présidait l'assemblée à ce moment et E. DeSerres, secrétaire sortant de charge. Sur la deuxième photo, nous voyons le confrère F. Allard, président du Syndicat des employés de l'Aluminium de Shawinigan et vice-président de la fédération, au moment où il remerciait les congressistes de leur visite à Shawinigan. Nous remarquons entre autre à la table d'honneur, le maire J. H. Roy, de Shawinigan et le confrère W. Brulé, président du Conseil Central

Si tous les ouvriers voulaient...

**L'émancipation économique de
la classe ouvrière par la
coopérative de crédit**

**Travailleurs canadiens-français
délivrez-vous de l'esclavage
en unissant toutes vos forces
économiques individuelles**



Nous voyons ici le fondateur des Caisses Populaires Canadiennes, M. A. Desjardins, qui se dévoua toute sa vie à la cause sociale. L'histoire le placera sans doute au premier rang des apôtres sociaux qui contribuèrent à délivrer la classe ouvrière du marasme économique.

ORIGINE DANS LE MONDE

Dès l'apparition du système libéral économique et de son corrolaire la monnaie, les hommes se virent dans l'obligation de trouver un organisme répondant aux deux exigences suivantes: l'épargne et le crédit. Pour répondre à ces deux nécessités de l'ère moderne, il se forma des sociétés que nous appelons aujourd'hui les banques. Mais ces banques, si elles satisfaisaient aux besoins des classes aisées, laissaient les classes ouvrières dans l'impossibilité absolue de recourir à ce système de crédit. Si bien qu'il ne tarda pas à se former des "monts-de-piété", sorte de saint-Vincent-de-Paul où les pauvres recevaient les fonds qui leur étaient nécessaires plutôt sous forme de charité que de prêt. Ce procédé avait bien des inconvénients. En outre d'être très vexant pour le pauvre bongre d'emprunteur, celui-ci n'avait d'autres ressources, dans les bonnes années, que d'enfourner ses économies dans le traditionnel bas de laine, où son argent reposait, sans sécurité et surtout sans rendre service à qui que ce soit. En 1848, cependant, deux économistes allemands réalisant le besoin, pour les classes ouvrières et agricoles, de banques populaires où ceux-ci pourraient déposer leurs économies d'une part, et emprunter à un intérêt décent, fondèrent chez-eux la première caisse populaire. Les débuts furent difficiles, étant donné la nouveauté du mouvement et la hardiesse des idées qui y étaient émises. Cependant les obstacles furent surmontés et ces institutions des économistes Schultze et Raffaisen se répandirent rapidement dans toute l'Europe.

L'OEUVRE EST INTRODUITE SUR NOTRE CONTINENT

C'est à un Canadien-français, Monsieur Alphonse Desjardins, que revient l'honneur d'avoir implanté chez-nous le magnifique système des caisses populaires. Après avoir étudié la question sur tous les points, M. Desjardins effectua quelques modifications nécessaires pour l'adaptation à notre milieu. C'est ainsi que la caisse devint partie intégrante de la cellule paroissiale, division la plus logique pour un tel genre de société. Dans l'esprit du fondateur, chaque paroisse devrait avoir un jour sa caisse; son voeu, après quarante-huit ans s'est presque réalisé. C'est à Lévis, en face de Québec, que vit le jour, bien modestement d'ailleurs, la Caisse Populaire de Lévis. Organisée le six décembre, elle ne commença cependant ses opérations que le vingt-trois janvier. Comme toutes les organisations coopératives appelées à des résultats extraordinaires, la Caisse de Lévis devait commencer pauvrement. La première perception atteignit la somme formidable de \$26.00. Malgré ce maigre résultat M. Desjardins continua de bûcher ferme avec les résultats que nous verrons plus bas. Mais avant de continuer, étudions en détail la structure ou formation de la caisse populaire, telle que nous en avons dans notre paroisse.

FORMATION DE LA CAISSE

La Caisse est la propriété de ses sociétaires, c'est-à-dire de ses membres. Tous et chacun de ses membres sont sur un pied d'égalité, indépendamment de leur état de fortune ou de tout autre chose. Chacun a un droit de vote, pas plus. C'est l'Assemblée générale des membres qui se choisit trois conseils ou groupes, qui assureront la marche de l'entreprise. Ce sont :

Sept membres de Conseil de Direction.
Trois membres pour la Commission de crédit.

Trois membres pour la Commission de surveillance.

Chacun de ces élus ne peut rester en charge plus de trois ans sans subir une élection. Les sept membres du Conseil de Direction volent à régler les affaires courantes à la tenue des réunions, bref, à la bonne marche de l'affaire. De leur côté, les commissaires de Crédit étudient toutes les demandes d'emprunt faites par les sociétaires, et volent à accepter ou à refuser les demandes, à fixer le taux d'intérêt, le mode de remboursement, etc. Les commissaires de Surveillance remplissent les fonctions de sentinelles. Sans se montrer impolis, ils doivent surveiller leurs confrères des deux autres commissions, voir à ce qu'ils ne s'écartent pas des instructions données par l'Assemblée générale, etc. Ils volent aussi à vérifier les livres balancés par le gérant.

Pour devenir sociétaire, il suffit de payer une taxe d'entrée, généralement dix sous, de prendre une part sociale de \$5.00. Ensuite le nouveau membre n'aura qu'à déposer comme dans une banque, et son capital lui rapportera un intérêt au taux fixé par l'Assemblée générale. Mais que fait donc la Caisse avec les argentis qu'on lui confie ? Tout d'abord, les économies serviront à faire des prêts aux sociétaires qui en ont besoin, et ce à un taux d'intérêt défiant toute concurrence. Car nous savons que la Caisse, contrairement aux banques, prête au taux décroissant. Supposons monsieur X qui demande \$100.00 à dix mois. Mettons le taux à 6%. Le premier mois, notre homme remboursera \$10.00 et 6% de \$100.00. Le mois suivant, ce sera encore \$10.00, mais cette fois le 6% ne portera que sur \$90.00, puisqu'il a déjà remis le dixième de son prêt. Il continuera ainsi jusqu'au dixième mois, où il n'y aura intérêt que sur \$10.00. C'est ainsi que notre homme n'aura payé qu'un intérêt de 2.5%. Nous voyons immédiatement l'avantage d'un tel procédé. Mais il ne faut pas que la Caisse prête plus qu'un certain pourcentage de son actif. Elle doit se garder le capital nécessaire pour répondre aux demandes de ses sociétaires qui peuvent toujours retirer leurs économies, en tout ou en partie, au moyen des chèques. C'est alors qu'entre en jeu les Caisses régionales.

LA CAISSE REGIONALE

La province de Québec est divisée en dix régions qui sont: Trois-Rivières, Québec, Gaspé, Montréal, Sherbrooke, Rimouski, Chicoutimi, Ouest Québécois, St-Hyacinthe, Joliette. Chacune de ces Caisses régionales a soin des Caisses Paroissiales sous sa juridiction. Prenons le cas de celle de Montréal. Elle doit s'occuper de 177 Caisses. Lorsque le sociétaire d'une de ces Caisses fait un chèque, la banque qui l'a payé envoie ce même chèque à la Caisse centrale, où il est déduit de la Caisse paroissiale en question. Puis le chèque est envoyé au gérant de la Caisse paroissiale, qui lui déduit le montant du compte du sociétaire. La Caisse régionale voit aussi à placer en des débanques garanties du gouvernement, le trop plein des Caisses paroissiales et à leur payer un bon intérêt. Ce sont encore les inspecteurs de la Régionale qui font, chaque fois que la nécessité l'exige, la vérification des livres de chaque caisse. Ils passent au moins une fois l'an. Mais pour coordonner les efforts des Caisses régionales, se trouve à Lévis, la Fédération de Québec des unions régionales de caisses populaires Desjar-

LA FEDERATION

Le voyageur qui débarque à Lévis sera surpris de ne voir que des côtes. Il suivra au hasard la Côte du Passage, pour arriver au numéro 108, sorte d'édifice imposant à trois étages, en briques blanches, mais sans aucune affiche indiquant le nom de la bâtisse. Il montera sur une grande véranda, où se trouvent une dizaine de bicyclettes, et sonnera timidement à la porte. Une charmante demoiselle viendra ouvrir et vous indiquera que, décidément, vous êtes bien à la Caisse Centrale. C'est ainsi que le représentant du "Travail" fut accueilli par monsieur Cyrille Vaillancourt, sénateur, gérant de la Caisse Centrale et digne successeur du Commandeur Desjardins. Notre distingué cicerone nous guide à travers l'édifice en nous donnant tous les renseignements que nous lui demandons. En descendant au sous-sol, notre hôte nous fait remarquer que la maison emploie 57 employés réguliers, en plus de 32 inspecteurs, qui parcourent la Province en tous sens. Nous pénétrons dans une grande pièce où s'affairent une dizaine de personnes autour de drôles de machines. Les unes servent à additionner, les autres à photographier chaque chèque. Cette dernière machine nous intéresse au plus haut point. Tous les chèques qui se font sur des blancs des Caisses sont photographiés sur une pellicule d'un pouce de large et gardés dans les archives, au cas d'erreur. Puis nous montons aux étages supérieurs. Nous visitons successivement la salle des archives de l'année, celle où l'on tient consigné toutes les actions ou obligations détenues par les Caisses de la Province, les bureaux d'administration, etc. Bref, c'est à la fois étonnant et merveilleux de voir à quel point de perfection, de minutie, les organisateurs des caisses sont parvenus. Et nous partons convaincus que notre organisme populaire ne le cède en rien aux banques en ce qui regarde le soin que l'on prend des économies des classes laborieuses.

L'IDEE PREND DE L'ENVERGURE

Voyons un peu de chiffres, maintenant :

Année	Caisses	Actif	Avoir-propre	Sociétaires
1901	0001	\$ 4,935.54		
1932	0165	\$ 9,373,870.00	\$1,094,486.00	40,933
1942	0650	\$ 37,960,293.00	\$2,217,104.00	187,528
1947	1011	\$176,372,026.00	\$5,740,434.00	486,836

Un simple regard sur ces statistiques officielles suffit pour démontrer en quelles proportions se développe la fondation de monsieur Desjardins. Remarquons, en terminant, que c'est ce même compatriote qui, en 1905, fonda à Manchester la première caisse populaire des Etats-Unis. Sur son modèle les Crédit Unions se développèrent et se répandirent jusqu'en Amérique du Sud. Partout on vénère Alphonse Desjardins comme un des plus grands bienfaiteurs des classes populaires que le Canada-français ait produit. Né le 5 novembre 1854, il s'éteignit, trop tôt hélas, le 31 octobre 1920. Il avait été nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire.

Georges L'ALLIER

Nous sommes heureux d'apprendre que M. le sénateur Vaillancourt, successeur du Commandeur Desjardins, va publier dans une couple de mois la vie de ce grand Canadien-français. Nul ne saurait mieux que M. Vaillancourt, raconter une telle vie, car personne n'a mieux connu et compris M. Desjardins, de son vivant, que ce collaborateur de la première heure. Ne manquons pas de nous procurer cet ouvrage dès sa parution.

A VOTRE SERVICE

S'INSTRUIRE
POUR CONSTRUIRE

PAR M. ALFRED CHARPENTIER

La "Revue Statistique" du
Canada fournit de
précieux renseignements

Notre mouvement apporte un
solide appui aux comités-mixtes
de production

COMMISSIONS REGIONALES D'ETUDE

Le Service de Recherches est heureux d'annoncer la formation de deux nouvelles commissions régionales d'étude à Trois-Rivières et à Victoriaville.

Les membres de la Commission d'Etude des Trois-Rivières sont: MM. Gaston Vallières, Alphonse Courteau, R. J. Lemire, Lionel Bellefeuille, R. Lepage, Georges Leblanc, Wilbray Dumas, Louis Lamy, Albert Morin, Emile Tellier et Mlle Flore Lanneville. M. l'abbé H. Bourassa en est l'aumônier.

Les membres de la Commission d'étude de Victoriaville sont tous les délégués au Conseil Central de cet endroit dont les officiers sont: MM. Donia Hamel, Arthur Prince, Welle Dumas, Wilfrid Veilleux, Emile Demers, Maurice Galarneau et Wille Piché.

REVUE STATISTIQUE DU CANADA

Aucun dirigeant libéré dans la C. T. C. C. ne devrait manquer de s'abonner à la "Revue Statistique du Canada" (édition française ou anglaise) (\$3.00 par année). Cette publication est un résumé statistique de la situation économique actuelle au Canada, qui comprend plusieurs tableaux, graphiques et articles spéciaux et récapitulatifs mensuels dans le texte.

Les abonnés reçoivent un supplément statistique hebdomadaire d'environ 136 pages.

Les articles spéciaux parus à date depuis janvier 1948, traitent des sujets suivants: "généraliser l'emploi de la statistique"; "l'indice du coût de la vie: sa construction — ce qu'il révèle"; "la balance canadienne des paiements internationaux en 1947"; "les relevés de la main-d'oeuvre"; "les prévisions agricoles".

Le 1er numéro du "BULLETIN" du Service de Recherches vient d'être distribué à tous les permanents et principaux dirigeants de la C. T. C. C. Il contient la nomenclature des publications reçues depuis 6 mois du Bureau fédéral de la Statistique.

COMITE MIXTE DE PRODUCTION

Les Comités Mixtes de Production se sont notablement développés ces deux dernières années au sein de la C. T. C. C.

Se peut-il que dans ces comités l'on se soit déjà posé la question de savoir qu'elle est la meilleure manière de récompenser les ouvriers qui font des suggestions pour améliorer la production dans leur usine? La publication "Travail d'Equipe dans l'Industrie" publiée par le Service de Collaboration ouvrière-patronale du Ministère du Travail, à Ottawa, a posé cette question à l'attention des comités mixtes de production, dans sa livraison de mai dernier:

"La grande majorité des régimes de suggestions comportent des prix en argent pour idées acceptées. Certaines gens toutefois, surtout parmi les membres des unions ouvrières, s'opposent à l'idée de prix individuels. Ces personnes soutiennent que des avantages d'ordre collectif, sous forme de salaires plus élevés et de conditions de travail améliorées, stimulent mieux les travailleurs à présenter leurs idées visant à améliorer la production. On estime que les félicitations dont l'auteur de la suggestion est l'objet, et son sentiment d'avoir contribué au bien commun, constituent une plus grande récompense qu'un prix en argent".

Après avoir ainsi posé le problème sur le pour et le contre des primes individuelles aux travailleurs pour leurs suggestions, la publication sus-mentionnée a invité les commentateurs de ses lecteurs

Dans sa livraison de juin, elle a commencé de publier les réponses reçues; ces réponses viennent de la part de syndicats ouvriers et d'industriels.

Les conclusions qui se dégageront de l'ensemble de ces réponses, dans quelque temps, pourront être fort utiles et même précieuses à connaître, aux représentants des ouvriers sur les Comités Mixtes de Production.

Nous engageons fortement ces derniers tout comme les officiers de syndicats à lire régulièrement chaque mois la publication "Travail d'Equipe dans l'Industrie". Cette publication est gratuite. Adressez votre demande au Service de Collaboration ouvrière-patronale, Division des Relations Industrielles, Ministère du Travail, Ottawa, au soin du Directeur, Monsieur M. M. Maclean.

Au Congrès des Imprimeurs, à Brockville

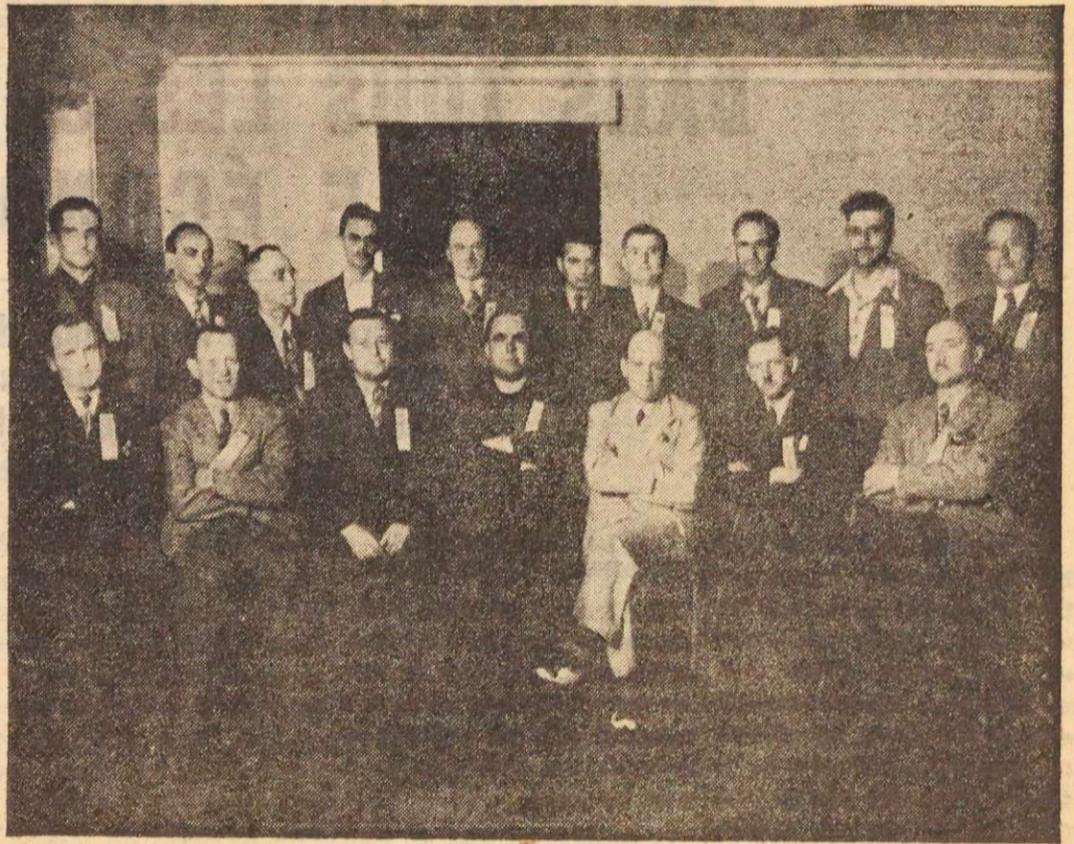


Photo prise lors du congrès de la fédération des métiers de l'imprimerie à Brockville, Ont. Nous voyons de gauche à droite, première rangée: MM: F. Simard, publiciste de la C. T. C. C., qui représentait le président général à cette occasion, S. Lessard, 4e vice-président de la fédération, Maurice Morin, journaliste à La Presse, 3e vice-président R. P. Courchesnes, o.m.i., aumônier, G. A. Gagnon, président et administrateur de la fédération, Armand Morin, 1er vice-président, Henri Savignac, 2e vice-président. 2e rangée, dans le même ordre: Paul Pinard, André Hogue, A. Bélanger, Gilles Charbonneau, J. Loubier, directeurs; Sarto Lacombe, vérificateur, A. St-Charles, trésorier, R. Valois, secrétaire. A. Morneau et R. St-Hilaire, directeurs.



Photo des différents délégués des syndicats affiliés à la fédération de l'imprimerie, lors du Congrès de cet organisme à Brockville. Soulignons que s'était la première fois qu'une fédération tenait ses assises annuelles hors du Québec. Le fait que la fédération compte plusieurs syndicats en Ontario est l'une des raisons qui a motivé le choix de cette ville. Ajoutons que la fédération compte aussi des syndicats au N.-Brunswick.

Congrès des Métallurgistes, à Shawinigan

(Suite de la page 3)

Enfin une résolution demandait que la Fédération fasse pression auprès de la C. T. C. C. pour que celle-ci demande au gouvernement provincial un système de statistiques relativement au coût de la vie et que ce système soit délimité par zone dans la province.

Les élections ont été présidées par M. Jean Marchand, représentant personnel de M. Gérard Picard, président de la C. T. C. C.; le confrère Fernand Simard publiciste, agissait comme secrétaire. Les officiers élus pour la nouvelle année sont: MM. Philippe Lepage, président.....

Au cours du congrès les délégués ont été reçus par la Cité de Shawinigan à l'Hôtel de Ville. Monsieur J.-H. Roy, maire de cette riche cité industrielle de la Mauricie, a fait les hommages de

Après la visite de l'hôtel de ville les délégués ont clôturé le congrès par un banquet présidé par le confrère François Allard, à l'Hôtel Shawinigan. Les différents orateurs ont été, outre le Maire, les confrères François Allard président du Syndicat de l'Aluminium, W. Brulé, président du Conseil Central, Jean Marchand représentant de la C. T. C. C. et le Rév. Père Jacques Cousineau, conseiller moral de la Fédération.

Les uns et les autres ont rappelé que le mouvement ouvrier avait tenu une place prépondérante dans la vie sociale du pays depuis la fin de la guerre. Ils ont déclaré que la classe ouvrière devait maintenant participer à la vie sociale, politique et économique de la nation. Notre classe ouvrière canadienne-française catholique veut obtenir dans l'or-

dre et la paix des salaires et des conditions de travail supérieures plus adéquats à la civilisation moderne. De même qu'elle est l'un des principaux facteurs du progrès dans tous les domaines de l'économie, de même elle entend tenir la place qui lui revient dans la société. Notre Fédération joue un rôle d'autant plus important, qu'elle dirige des ouvriers dont la tâche est primordiale dans notre monde mécanisé. Mais ce rôle notre classe ouvrière veut le jouer dans tous les domaines de la vie sociale; elle réalise que seule l'amélioration matérielle ne donnerait pas un plus grand bonheur; elle sait aussi que la vie de l'homme se joue sur des plans différents, mais étroitement liés l'un à l'autre. C'est pourquoi elle entend que cette évolution soient matérielles et spirituelles, morales et intellectuelles.

Chronique Syndicale de Rimouski

LE SYNDICALISME CATHOLIQUE PÉNÈTRE DANS TOUS LES SECTEURS DE LA VIE ÉCONOMIQUE

**240 membres dans le syndicat du commerce.
Conventions collectives avec les institutions
religieuses. Employés de théâtre
maintenant syndiqués**

Le syndicat du commerce de Rimouski compte aujourd'hui bien près de 240 membres. Si l'on tient compte que le recrutement est passablement difficile dans ce domaine, il faut admettre que c'est un réel succès. Les officiers du syndicat du commerce de Rimouski n'ont rien négligé pour faire le recrutement de tous les employés du Commerce. Deux réunions ont déjà été convoquées aux fins de conclure une entente sur une convention collective de travail. L'Association des marchands détaillants de Rimouski est représentée pour ces négociations par M. Chartrand de l'association provinciale des marchands détaillants de Montréal.

Le syndicat local ne pouvant compter sur l'assistance de l'organisateur du conseil central de Rimouski parce que celui-ci est déjà retenu par plusieurs autres syndicats de la région a demandé l'aide de la Fédération du Commerce.

A LA COOPERATIVE FEDEREE DE RIMOUSKI

En attendant les résultats des négociations avec les marchands de Rimouski, le syndicat du commerce a négocié une convention collective pour les employés de la Coopérative fédérée, succursale de Rimouski.

Le syndicat qui avait au préalable demandé un certificat de reconnaissance syndicale à la Commission de Relations Ouvrières, obtient ainsi une réévaluation d'envergure pour tous les employés du commerce.

La Coopérative de Québec avait délégué M. Bois, gérant général de la Fédérée, pour faire les négociations au nom de la succursale de Rimouski. Monsieur Gloudeux, gérant local, assistait également aux négociations. Les négociateurs du syndicat étaient: M. Donat Banville, employé de la Coopérative fédérée de Rimouski avec l'agent d'affaires et le secrétaire du syndicat.

MAINTIEN D'AFFILIATION

La convention de travail prévoit une clause de sécurité syndicale qui dit que tous les employés devront faire partie du syndicat. "Puisque nous avons le syndicat, nous préférons que tous nos employés fassent partie de l'organisation", a déclaré M. Bois. Un comité de coopération a été formé qui devra étudier les différends qui pourraient survenir entre les parties. Ce comité se réunira régulièrement pour maintenir les meilleures relations et assurer l'intérêt des deux parties.

CONDITIONS DE TRAVAIL

De 56 heures qu'elle était auparavant, la semaine régulière de travail sera de 50 heures, du lundi au vendredi. Deux employés alterneront la journée du samedi, durant la saison d'été, pour assurer le service.

Tout employé qui a un an de service pour l'employeur aura droit à quinze jours de vacances payées. Tout employé qui aura moins d'un an de service pour l'employeur, mais, au moins six mois, aura droit à une semaine de vacances payées.

Tous les employés reçoivent une augmentation générale de salaire variant entre \$5.00 et \$10.00 par semaine, rétroactive au 18 mars 1948. L'on doit considérer que les employés de la Coopérative fédérée reçoivent une augmentation qui améliorera grandement leur sort, puisque celle-ci remonte à quatre mois. Les salaires sont maintenant de \$33.00 à \$43.00 par semaine.

AU THEATRE CARTIER DE RIMOUSKI

Le syndicat du commerce de Rimouski groupe aussi tous les employés masculins et féminins du Théâtre Cartier de Rimouski. On vient de terminer la préparation de leur contrat de travail et le syndicat doit bientôt rencontrer l'employeur. Les salaires ne sont pas très élevés à cet endroit et l'organisation syndicale espère faire bénéficier les employés d'une augmentation de vacances payées, etc.

Les employés du commerce ont les meilleures raisons du monde d'adhérer au syndicat catholique. Avec l'obligation morale qu'ils ont d'appartenir à leur organisation professionnelle, le syndicat leur fournit l'occasion d'étudier leur situation. La convention collective doit leur ap-

porter toute la protection à laquelle ils ont droit et prévenir ainsi, dans la justice et la charité, le désordre et le mécontentement qui naissent de l'injustice et de l'insécurité ouvrière.

LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Là où il peut y avoir de l'incompréhension, il n'y a pas toujours de la mauvaise volonté. On pourra lire dans une autre colonne, les résultats des négociations qui ont eu lieu avec l'Hôpital St-Joseph de Rimouski et le syndicat des institutions religieuses du même endroit.

Depuis cette date, le syndicat compte UNE AUTRE VICTOIRE. En effet, une convention collective de travail a été conclue dans la semaine du 18 juillet entre le syndicat des institutions religieuses de Rimouski et le Couvent des Soeurs du Saint-Rosaire de l'endroit. Les employés régis par la convention sont au nombre de 17.

SUCCES DES SYNDIQUES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Le Syndicat a obtenu une convention collective pour tous les employés du Couvent du Saint-Rosaire de Rimouski. Ceux-ci bénéficient d'une augmentation générale de salaire de \$3.00 par semaine rétroactive au 1er avril 1948, une clause de sécurité syndicale, la retenue syndicale, etc.

Le syndicat des institutions religieuses de Rimouski ne ménage pas son temps et plusieurs rencontres ont eu lieu avant d'en venir à cette entente. La patience des officiers et la persévérance des membres voit ainsi se couronner de succès de longues semaines d'attente.

Le syndicat n'a que des félicitations à faire aux autorités de l'Hôpital St-Joseph et du Couvent du Saint-Rosaire pour l'intérêt qu'elles ont porté aux problèmes et à la condition de leurs employés.

Les gars sont solides



Les photos que nous voyons dans cette page et dans la suivante, nous montrent les employés de Desjardins Limitée, lors de la grève du mois dernier. Nous avons appris depuis qu'ils avaient obtenu de nombreuses améliorations.

En attendant la victoire



On fume un bon vieux tabac "canayen" en attendant la victoire. L'usine est là tout près... nous y retournerons, mais pour un meilleur salaire et des conditions plus humaines.

Augmentation de salaires pour les employés de l'hôpital St-Joseph

Le conseil central demande à la ville de Rimouski de baisser le prix exorbitant du service de vidanges.

Une importante convention collective de travail vient d'être signée à l'Hôpital St-Joseph de Rimouski par l'entremise du Syndicat catholique des institutions religieuses. Les négociations qui ont eu lieu il y a quelques jours ont abouti à cet heureux résultat qui est tout à l'honneur des autorités de l'Hôpital St-Joseph de Rimouski et de l'Association patronale des services hospitaliers de Québec. En effet, l'hôpital avait voulu se faire représenter à cette occasion par son organisation patronale et c'est M. Louis Bilodeau, secrétaire

de l'association, qui a négocié pour l'employeur.

Assistaient aux négociations, du côté de l'employeur: la soeur supérieure, la soeur économe et la directrice des aides; du côté du syndicat: Mlles Cécile Banville, Cécile Ouellet et Yvette Mimeault, officières du syndicat accompagnées de l'agent d'affaire du syndicat.

SECURITE SYNDICALE

La convention prévoit que tous les employés affectés par la convention, les infirmiers et les

aides-gardes-malades, devront faire partie du syndicat à l'expiration de trente jours à compter du jour de leur engagement. De plus, l'employeur s'engage à faire la retenue syndicale sur la paie des employés sur une demande écrite de ceux-ci.

COMITE DE BONNE ENTENTE

Dans les trente jours qui suivront la signature de la convention, un Comité de Bonne Entente sera formé. Ce comité aura à surveiller l'application de la convention, à étudier les différends des employés, à contribuer au maintien de la discipline parmi les employés et à apporter des suggestions pour réaliser le but de la convention.

LES SALAIRES

Lors des négociations, il fut convenu que tous les employés régis par la convention recevraient une augmentation de salaire à compter du 1er juin 1948. Si l'on considère les dernières augmentations qui furent accordées par le décret 3824 (relatif aux Services Hospitaliers) et les derniers rajustements de salaires, le salaire actuel a quelque peu amélioré la situation des infirmiers et des aides-gardes-malades.

Le syndicat des institutions religieuses remercie les autorités de l'hôpital St-Joseph de l'esprit de collaboration et de bonne entente qui ont existé durant tout le temps des négociations. Les résultats présents donnent satisfaction aux employés et la convention qui vient d'entrer en force ne fera qu'augmenter les bonnes relations et le service des employés.

Le syndicat des institutions religieuses espère toujours conclure une entente collective avec les autres institutions où il compte plusieurs membres: au Séminaire, à l'Ecole d'Agriculture et au couvent du St. Rosaire.

PROTESTATIONS.

A leur dernière réunion, le syndicat de l'industrie du bois de Rimouski et le Syndicat des Métiers de la construction ont protesté contre le prix exorbitant du service des vidanges de la

ville de Rimouski. Ces deux syndicats groupent ensemble 930 membres. Ceux-ci réclament que le service soit moins arbitraire dans son application et que le montant d'argent par année ne soit pas supérieur à \$3.00. Voici le texte de la résolution que les deux syndicats ont fait tenir au Conseil de Ville: "il est unanimement résolu que nous faisons les recommandations suivantes au Conseil de ville de Rimouski au sujet du service des vidanges: soit que le service ne soit pas obligatoire et que le Conseil fixe le prix qu'il voudra; ou soit que le prix de service, s'il est obligatoire, ne dépasse pas trois (3) piastres par année pour les maisons privées." Ces deux syndicats feront des représentations lors de la prochaine assemblée du Conseil de Ville et toutes les personnes intéressées sont priées d'assister à la prochaine séance.

JEUNES ET VIEUX FRATERNISENT



Au premier plan, nous voyons le confrère Albert Côté, à qui la C. T. C. C. avait confié la direction de la grève d'Andréville. Nous savons depuis avec quelle habileté il a su la mener jusqu'au succès. Il a été le chef en même temps que le camarade dévoué de tous ces travailleurs.

L'organisateur de la Fédération au milieu des grévistes



Le confrère McGinnis était là! ... Partout où des ouvriers sont menacés d'exploitation, il accourt. Victoriaville, Drummondville, Andréville, etc... se souviennent.

Résultat d'une grève



Finalement obligés de recourir à la grève, ces ouvriers d'Andréville, l'ont fait dans l'ordre et la paix. Depuis leurs salaires ont été augmentés, ainsi que la durée des vacances; les conditions de travail sont meilleures etc...

SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE

Depuis le début du siècle, le Ministère fédéral du Travail ne cesse de mettre à la disposition de l'industrie, c'est-à-dire des employeurs et des employés, son SERVICE de CONCILIATION, afin de favoriser et d'accroître l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions du Ministère embrassent aussi un vaste champ d'action qui se rapporte directement au bien-être des travailleurs: la FORMATION en READAPTATION... des EX-MILITARISTES et l'APPRENTISSAGE... la vente des RENTES VIAGERES du GOUVERNEMENT FEDERAL... la STATISTIQUE OUVRIERE et la DOCUMENTATION OUVRIERE... LA GAZETTE DU TRAVAIL... les RAPPORTS sur la LEGISLATION OUVRIERE et l'ORGANISATION OUVRIERE... la liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, qui est dirigé par la Commission d'Assurance-chômage, sous l'autorité du ministre du Travail, met un service spécialisé de placement à la disposition de toute personne en quête d'un emploi ou de toute industrie à la recherche de travailleurs.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs:

La COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE administre l'assurance-chômage.

Les REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le CONSEIL NATIONAL DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE.

Par l'entremise du SERVICE DES RELATIONS INDUSTRIELLES, on favorise la collaboration ouvrière-patronale.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPREY MITCHEL
Ministre du Travail

A. McNAMARA
Sous-ministre du Travail

EN MAURICIE

Le mouvement ouvrier de cette région tient tête à un cartel capitaliste

Le président général de la C. T. C. C. apporte son appui aux 4,500 ouvriers de Shawinigan qui viennent de soumettre leurs revendications à l'arbitrage.

Vous trouverez, dans cette page, les principaux motifs qui ont amené les ouvriers de Shawinigan-Falls à recourir à l'arbitrage, après avoir revendiqué sans succès une légitime augmentation de 15 cents de l'heure. Nous donnons ici un exposé général de la situation et nous résumons les principaux discours prononcés lors d'un grand rassemblement auquel assistaient plus de 3,000 ouvriers. Nous avons utilisé le compte-rendu publié par le Nouvelliste, quotidien régional de la Mauricie, qui a fait preuve à cette occasion d'une impartialité, dont nous ne saurions trop le féliciter. Vue l'importance primordiale des activités syndicales qui se déroulent présentement en Mauricie, nous incitons fortement nos lecteurs à lire entièrement ce reportage.

Le confrère Sénécal, organisateur local de la région, explique ci-dessous les sérieuses raisons qui ont amené les ouvriers à recourir à l'arbitrage.

Shawinigan, 24. — Une salle remplie à craquer d'ouvriers syndiqués de Shawinigan Falls a écouté le mois dernier, au collège Immaculée-Conception, M. Gérard Picard président national de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, et plusieurs autres chefs du mouvement syndical, appuyer les quatre syndicats des compagnies de l'Aluminium Co. of Canada, de la Canadian Resins & Chemicals, de la Shawinigan Chemicals Ltd dans leurs revendications pour des augmentations de salaires. "Tenez votre bout, leur a dit M. Picard, les augmentations de salaires que vous demandez sont considérables, mais parfaitement justifiées, comptez sur la C.T.C.C. en toute circonstance, et ne cédez pas au chantage des compagnies".

Les orateurs qui ont adressé la parole, à part de M. Picard, furent Mme François Allard, qui a expliqué le point de vue des mères de familles ouvrières, M. William Brulé, président du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Shawinigan Falls, qui groupe dix-sept syndicats et huit mille ouvriers, M. Fernand Simard, publiciste de la C.T.C.C. et rédacteur du journal, Le Travail, Albert Sénécal, organisateur du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Shawinigan Falls.

M. Harry St-Hilaire agissait comme maître de cérémonie, et c'est lui qui a fait la présentation de chacun des orateurs.

La soirée a été enthousiaste, les applaudissements ont été nourris, mais tout s'est passé du commencement à la fin, dans l'ordre le plus parfait.

MONSIEUR PICARD

Nous résumons dans les lignes ci-dessous les allocutions des orateurs d'hier soir, en commençant par M. Gérard Picard, le président de la C. T. C. C.

J'admire le geste de solidarité ouvrière que vous posez ce soir, et qui prouve que vous vous occupez de vos intérêts. Ceci dénote que depuis un certain temps déjà vous avez étudié la situation et décidé de tenir votre bout. Il y a ici un "welfare patronal" qui pourrait être considéré comme une conspiration patronale contre les ouvriers de Shawinigan Falls, mais par ailleurs, on peut dire que les syndicats représentent un "welfare" syndical et qu'il y a maintenant ici des forces capables de s'équilibrer.

J'ai entendu parler de vos problèmes et j'ai même assisté à une des séances de conciliations qui s'est tenue à Québec avec vos représentants.

M. Sénécal, il y a quelques minutes, a tracé une ligne de conduite qui me semble tout à fait logique. C'est une lutte de patience que vous avez à soutenir. Les victoires ouvrières n'ont jamais été faciles, mais la persévérance, l'esprit de solidarité et de compréhension finissent par obtenir justice, la plupart du temps. Il vous faudra être unis, serrer les rangs, voir l'ensemble du problème pour voir quelles sont les décisions à prendre et les résultats à obtenir. ...

Les grandes entreprises oublient qu'en face d'elles il y a des personnes humaines qui demandent considération. Elles se butent devant les besoins de la production industrielle, oublient la famille ouvrière. Trop souvent, c'est le caprice qui a réglé le sort de l'ouvrier on ne l'a pas consulté, on a oublié de le considérer comme l'associé qu'il était réellement. La façon dont elles ont exercé leur autorité comportait une part d'abus, d'arbitraire. La classe ouvrière a fini par ouvrir les yeux, s'est ralliée, et aujourd'hui on doit considérer qu'elle a sa représentation dans le syndicalisme.

Il se peut que l'on trouve les ouvriers plus encombrants maintenant qu'ils sont syndiqués et s'unissent pour défendre leurs droits. Mais a-t-on jamais contesté le droit des industriels au groupement patronal? Pourquoi les ouvriers ne pourraient-ils détenir le même droit? Ils ne veulent que défendre collectivement leurs droits. Ils veulent être écoutés à tous les paliers de la vie économique comme sociale, à l'usine, dans l'industrie, devant les pouvoirs publics, ils ont droit à cette place pour que la question sociale ait une solution pacifique.

Ici, le salaire est insuffisant, dans vos industries, aux besoins normaux essentiels. L'ouvrier dans de telles conditions, a droit de réclamer, surtout quand il s'agit d'industries puissantes, ce qu'il faut pour ses besoins.

Durant la guerre, le fédéral donna deux points de repaire pour déterminer les salaires et les augmentations. Le premier était le point de comparaison, le deuxième était la hausse du coût de la vie.

Vos quatre usines que vous forcez à l'arbitrage savent que leur politique était de vous demander qu'il y avait à Shawinigan des salaires plus élevés que les leurs. Mais quand la Belgo a augmenté ses salaires, elles ont changé de tactiques. Elles se tiennent ensemble pour ne pas augmenter les salaires. Pourquoi éliminer le point de comparaison? Il s'agit d'industries sensiblement de la même puissance, dont les revenus, dont les profits sont très considérables. Le fait que ça coûtera plus cher en opérations n'est pas une raison. Et il n'y a pas non plus de danger de faillite.

Le véritable coût de la vie est représenté par le déboursé additionnel sortant de chaque enveloppe de paie. C'est là que l'on sait comment le coût de la vie augmente.

Frenons le prix du lait, par exemple. Depuis 1939, le lait coûte de 7 à 8 cents de plus la pinte. C'est \$1.40 de plus, par semaine, pour une famille moyenne de 5 personnes. Quand l'indice fédéral augmentera de 75 cents, en réalité, elle est de \$1.40 à \$1.50.

Les deux arguments, ici, sont en votre faveur. L'augmentation peut être considérable à donner, mais elle est tout de même justifiée. Donc, tenez votre bout, comptez sur la C. T. C. C. en toutes circonstances. Ne cédez pas au chantage des compagnies. Trois cas se sont présentés cette année. Dans le domaine du textile, le conseil d'arbitrage recommandait une augmentation de 15 cents. La compagnie a refusé. Six mille ouvriers ont fait la grève et la hausse a été de 20 cents l'heure, et la rétroactivité de six mois. Dans l'alimentaire, l'augmentation de 17 cents va être payée.

Ici, à Shawinigan, la situation qu'il aurait dû y avoir est à peu près ceci: une protection au sujet du salaire. L'ouvrier permanent devrait jouir d'un salaire annuel garanti (environ \$2,200 par an). Si une augmentation est décrétée, l'homme de métier doit avoir une augmentation proportionnellement semblable. Même si une industrie paie un salaire convenable, reste à savoir si les bénéfices sont très étendus, si une partie ne devrait pas aller aux ouvriers. Ils participent à la production industrielle, y sont reconnus comme associés, devraient donc partager comme tels. Nous croyons aussi que, dans une industrie, quand on demande un certain rendement comportant un bonus on ne devrait pas bouger, si on grossit le rendement exigé, avec le même salaire, avant que le syndicat ait été consulté.

Nos revendications sont faites après sérieuse étude, et pas à l'oeil. Les compagnies ne perdent pas leur autorité, en se rendant aux justes revendications des ouvriers, mais l'arbitraire est éliminé. C'est le partage proportionnel des responsabilités qui doit s'effectuer. On ne veut pas qu'une décision à sens unique soit prise là où les intérêts de deux parties sont en jeu.

Aujourd'hui, la classe ouvrière réalise sa puissance, et son autorité, dans la solution des problèmes, tant industriels que sociaux. Ici, vous avez formé des syndicats puissants, et ne vous alarmez pas, s'il se produit des difficultés. C'est normal qu'il y en ait. Cherchez des solutions qui soient justes, et soyez prêts à la lutte. Il faut lutter souvent il faut lutter résolument. Tout peut se faire dans l'ordre, mais avec l'idée bien arrêtée qu'avec une solution juste en vue, on y va ensemble et jusqu'au bout. Si c'est un "test-case" que les compagnies veulent faire à Shawinigan Falls, allez-y et vous ne serez pas seuls, je vous le promets. Si certaines industries du Québec, à l'heure actuelle, paient des salaires encore inférieurs à ceux que vous recevez, c'est qu'il y a encore des gens, qui ne sont pas assez payés, et non que vous êtes trop payés. Ne les prenez pas comme points de comparaison.

Ne croyez pas à cette menace que, les salaires augmentent, les industries s'en iront en Ontario. Il y a longtemps que les industries ontariennes paient des salaires plus élevés que celles du Québec, et, si, un jour l'inverse se produisait, ce ne serait pas après tout un scandale, car après tout les familles du Québec sont plus nombreuses et cela, il me semble, peut entrer en ligne de compte quand il faut déterminer des salaires justes et équitables.

Ce que nous voulons après tout, avec nos directives, avec notre journal, c'est de vous orienter. Ceci, ce n'est pas de la révolution. Le réveil de la classe ouvrière vise à assurer le respect de ses droits. Ça n'attaque personne, mais cela met chacun à sa place.

Le seul moyen d'éviter la lutte des classes est de donner justice à chacune, y compris la classe ouvrière. C'est le but de l'organisation syndicale, en ce qui regarde les ouvriers. Pour venir à Shawinigan, j'ai laissé neuf manufactures de meubles qui font la grève. Sans tenir aux solutions extrêmes, comme la grève, nous y allons, quand c'est le seul moyen. Personne n'y tient, mais la grève, ce n'est pas dangereux, et, quand il le faut, nous y allons.

À Shawinigan, vos syndicats ont négocié, mais 3 à 4 cents l'heure, ce n'est que peu. La conciliation a apporté un peu plus, espérons que l'arbitrage aura encore plus de succès. Mais pourquoi attendre toujours d'être rendu à la limite, pourquoi les compagnies ne vident-elles pas franchement les problèmes.

Quand à moi, j'ai voulu vous apporter le message de mon encouragement, vous dire que la C. T. C. C. appuie vos revendications, qui sont équitables, et qu'elle secondera tout ce que vous ferez, dans la légalité, pour obtenir pleine et entière justice.

M. Lionel Vadboncoeur a remercié M. Picard, qui avait été présenté par M. Harry St-Hilaire.

MADAME FRANCOIS ALLARD

"Comme épouse d'un foyer ouvrier, disais-elle, je voudrais vous dire, en connaissance de cause, et ceci sans blesser nos maris, syndiqués, que c'est nous les femmes, qui étant les gardiennes des foyers, savons ce que ça coûte dans un foyer ouvrier, pour vivre dans les temps actuels. Lorsque nos maris syndiqués nous apportent leur enveloppe de paye, déjà, on constate les déductions faites sur le salaire, telles que, l'impôt sur le revenu, l'assurance-chômage, le fond de pension etc. ..."

"Or sur ce qui nous reste sur une petite enveloppe de paye, il nous faut administrer sagement le budget familial. ... Il nous faut un salaire vital pour nous permettre de faire face au coût de la vie qui a augmenté d'une façon considérable. ... Tout ce que nous voulons, c'est la justice. ... J'ai confiance, continuait Mme Allard, que la lutte commencée se terminera par une victoire complète en faveur des ouvriers."

WILLIAM BRULE

M. William Brulé, président du Conseil Central de Shawinigan a ensuite pris la parole pour remercier les ouvriers d'être venus si nombreux "pour montrer qu'ils sont tous en arrière du Conseil Central et des chefs de Syndicat en négociations". Il a salué M. Picard en disant, "Je suis content de le voir dans la ville de Shawinigan et surtout pour aider nos ouvriers." Il a remercié les visiteurs de La Tuque, Grand'Mère et St-Tite.

Mon devoir, continuait-il, "c'est de vous dire un mot de notre Conseil Central. Auparavant, laissez-moi vous dire que cette assemblée n'a aucun caractère politique. Nous sommes ici pour discuter nos questions ouvrières." Nous groupons 17 Syndicats couvrant plus de 8,000 ouvriers par les conventions collectives. Tous demandent justice pour nos travailleurs. Nous voulons faire comprendre aux employeurs que les demandes sont justes. ... Nous voulons le salaire de base égal pour tout le monde." Je ne vois aucune raison de la différence de 20 cents l'heure dans les salaires entre ouvriers fournissant 60 minutes de travail l'heure.

Parlant de M. Picard, le président de la C. T. C. C. M. Brulé disait, "J'ai appris à estimer notre président qui est un travailleur infatigable auprès de 80,000 ouvriers. Il a eu à régler de nombreux problèmes et le voilà parmi nous pour régler 5 problèmes des plus importants." Je crois que nos compagnies qui n'ont jamais payé la hausse de salaire demandée n'attendront pas plus longtemps, pour signer un contrat de travail avec nos ouvriers. M. Brulé a aussi loué le travail de MM. Albert Sénécal, Sylvain Thibodeau, René Bédard, il a aussi présenté M. René Simard, publiciste de la C. T. C. C. et rédacteur du journal ouvrier "Le Travail". "Un syndiqué, disait-il est un homme qui veut des conditions de travail raisonnables, un salaire raisonnable et laisser vivre son voisin."

(A suivre en page 13)



Ces ouvriers et ouvrières de Shawinigan ne s'en laisseront pas imposer par l'égoïsme des détenteurs du Capital.

La situation à Shawinigan ...

Des ouvriers vaillants et honnêtes, qui luttent pour s'assurer un bien-être digne de leur personnalité humaine.

Ce n'est plus un mystère pour la population de la Mauricie et même de la Province, que les difficultés qui existent présentement dans les relations ouvrières-patronales de cette petite ville industrielle. Actuellement près de 4,500 ouvriers, membres des syndicats nationaux, attendent avec anxiété le résultat des pourparlers qui se poursuivent depuis plusieurs mois déjà avec Aluminum Co. of Canada Ltd, Canadian Resins and Chemicals Ltd, et la Shawinigan Chemical Ltd.

DEBUT DES NEGOCIATIONS

Le début des négociations laissait supposer que les compagnies refusaient d'accorder tout avantage sérieux à leurs employés bien que la demande initiale de ces derniers fut une augmentation de salaires de 0.15 l'heure; les négociations directes n'arrivaient à aucun résultat.

INTERVENTION DES CONCILIATEURS

Le conciliateur du service de Conciliation du Ministère du Travail, après de fortes pressions tant syndicales que gouvernementales avait réussi à obtenir une légère majoration des salaires actuels; toutefois ces augmentations offertes par les

compagnies de pulpe et de papier dans cette région. Nous nous souvenons que lors des présentes négociations les compagnies avaient invoqué les conditions faites aux employés de la pulpe pour les appliquer aux leurs. Aujourd'hui, nous sommes dans cette situation assez baroque de voir de puissantes compagnies industrielles offrir l'une des augmentations de 0.04 cents l'heure, une autre de 0.05 cents après avoir été bien au-delà de 12 mois sans améliorer les salaires.

HAUSSE DU COUT DE LA VIE

En outre nous constatons en passant que la hausse du coût de la vie a seule justifié pleinement la revendication des ouvriers. Elle a été depuis la dernière augmentation de salaire de 25.1. Ainsi si l'on considère que le Bureau fédéral de la Statistique basait son évaluation du coût de la vie sur un salaire de base de \$25.00 par semaine au début de la guerre et qu'elle établissait le coût de la vie en rapport avec ce salaire, nous avouerons qu'aujourd'hui, dans les industries sus-mentionnées, chaque point de la hausse du coût de vie équivaldrait au moins à 0.40, justifiant ainsi une nouvelle augmentation de salaire de \$10.00 par semaine.

COOPERATION PATRONALE REDUITE

Ajoutons maintenant que les compagnies en plus de refuser toute entente satisfaisante ont manifesté un esprit que nous serions presque tentés de qualifier de mauvaise foi. Interprétant à leur façon la Loi des Relations ouvrières, ils mettaient fin à la perception des cotisations syndicales en donnant comme raison qu'elle n'est pas une condition de travail. Bien que la question n'ait pas été résolue définitivement, nous pouvons alléguer que le dernier paragraphe de l'article 24 de cette loi ne leur préten-tion. En effet nous y lisons.

"Tant que les conditions ci-dessus n'ont pas été remplies, un employeur ne doit pas changer les conditions de travail des salariés sans leur consentement".

Ainsi la certification accordée à ces différents syndicats les autorise à poursuivre les négociations en vertu de la loi et les compagnies, elles ne semblent pas se conformer au texte de cette loi, n'ont pas le droit de nier la validité des clauses du contrat collectif antérieur. Voilà pourquoi nous exprimons ici l'opinion que les compagnies ont fait (A suivre en page 11)

La Loi des Accidents du Travail devrait s'appliquer aux employés d'hôpitaux

Visite de l'Evêque des Trois-Rivières aux Congressistes. "Pour être un bon syndiqué il faut posséder la justice et la charité dans son coeur" dit-il.

Le second congrès de la fédération des services hospitaliers et des institutions religieuses avait lieu à Trois-Rivières le 31 juillet, sous la présidence de M. Adélarde Couture. Vingt-deux délégués officiels et 9 délégués fraternels étaient présents, représentant les centres de Montréal, Québec, Roberval, Hull, Chicoutimi, St-Hyacinthe, Nicolet et Trois-Rivières; ont aussi assisté aux séances du congrès, MM. les abbés Aurèle Ouellette, de Québec, Maurice J. Maher, de Montréal, le P. Courchène, de Hull et de M. Emile Tellier, de Trois-Rivières, premier vice-président de la C. T. C. C.

Dans son rapport, le président mentionna que la fédération n'a été fondée que le 15 novembre dernier, et qu'elle promettait déjà beaucoup. Elle groupe tous les employés des maisons hospitalières et des maisons religieuses. Tous les syndicats affiliés à la Fédération ont renouvelé leurs conventions avec des améliorations substantielles. Et les conditions de travail pour les employés d'hôpitaux pourront bientôt rivaliser avec les conditions et les salaires des ouvriers de l'industrie.

M. Wilbrod Brousseau, secrétaire de la fédération, souligna que 13 syndicats sont à date affiliés à la fédération et que le syndicat des employés du séminaire de Québec le serait bientôt. La demande d'affiliation du syndicat de Roberval sera soumise au congrès pour approbation. Deux autres syndicats ont été organisés récemment dans la région de Québec. Ceci porte le total des membres de la Fédération à près de 4000.

Au nombre des résolutions soumises au Congrès pour étude, on souligne: "une demande au Gouvernement de la Province pour que les employés d'hôpitaux puissent profiter des avantages de la Loi des Accidents du Travail. Dans ce but, on a demandé aux divers syndicats de bien vouloir compiler un dossier de tous les accidents survenus dans les hôpitaux.

On a aussi résolu qu'un recensement de tous les employés d'hôpitaux indistinctement soit fait prochainement. Puis que le Bureau Fédéral voit à l'engagement d'un organisateur pour la fédération dans le but d'activer l'organisation de nouveaux syndicats et d'établir les contacts nécessaires."

Un dîner fut servi au Château de Blois pour le délégués de la fédération. A la table d'honneur on remarquait: M. Adélarde Couture, président de la fédération, M. l'abbé Aurèle Ouellette, l'abbé Henri Bourassa, de Trois-Rivières, M. Emile Tellier, représentant du président de la C. T. C. C., M. G. Picard, l'abbé Maurice J. Maher, de Montréal, le P. Courchène, de Hull, M. W. Brousseau, secrétaire, MM. L. Brisson, C. Guy et Mlle L. Bernatchez, officiers de la fédération.

L'abbé Bourassa et M. Tellier adressèrent quelques mots aux congressistes.

Son Excellence Monseigneur Georges Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières, voulu bien rendre visite aux délégués. Dans sa courte allocution, Mgr. l'Evêque de Trois-Rivières fit remarquer que dans les syndicats, il fallait être utile aux autres, c'est-à-dire avoir le sens social et acquiescer l'esprit de compréhension, afin de pouvoir donner à la société le bonheur qu'elle attend. Les syndicats des services hospitaliers sont peut-être les mieux préparés pour remplir cette fonction, car les tâches des personnes employées dans les hôpitaux les amènent à se pencher sur l'humanité souffrante. Ainsi, on comprend mieux la société. Entrer dans un syndicat, note encore Mgr Pelletier, c'est entrer dans un organisme social. Il ne faudrait pas toujours faire tourner cet organisme social à son avantage, à son égoïsme personnel. La réalité, c'est qu'il faut travailler au soutien des autres dans tous les domaines. Pour cela, il faut posséder dans son être la justice et la charité, être un témoin vivant de la justice et de la charité, afin que la société soit bien bâtie. Ainsi, le syndicat devient un vaste temple pour bâtir ce qui doit exister. Il ne faudrait pas imaginer le syndicat comme une machine à faire augmenter les salaires. L'Eglise n'avait-elle pas d'autres vues en encourageant le syndicalisme catholique? Il faut donner au syndicalisme sa véritable vie, ne jamais oublier ou mettre de côté la fin sociale, humaine, chrétienne du syndicalisme. Mgr. H. Trudel, vice-président de Trois-Rivières, accompagna Mgr Pelletier. M. Couture remercia Mgr Pelletier de ses bonnes paroles.

Les officiers de la Fédération sont: MM. Adélarde Couture, de Québec, président, Léopold Brisson, de Montréal, premier vice-président, Mlle Laurette Bernatchez, de Québec, seconde-vice-présidente, M. Wilbrod Brousseau, de Québec, secrétaire et M. Charles A. Guy, de Montréal, trésorier. Les directeurs sur le Bureau Fédéral seront désignés par chacun des syndicats affiliés.

Le prochain congrès de la Fédération se tiendra à Montréal.

ECLATANTE VICTOIRE

Les grévistes de Canadian Silk de Sherbrooke, retournent au travail après avoir obtenu justice.

La grève des employés de Canadian Silk Products, de Sherbrooke, qui durait depuis plus de 12 semaines, s'est réglée à l'avantage des ouvriers, vers la mi-juillet. On se souvient que cette grève avait été déclarée à la suite d'un refus patronal d'appliquer une clause de séniorité. Le syndicat exigeait que l'on tienne compte des années de service dans les promotions ou dans le transfert des hommes sur les machines nouvelles.

Les principaux avantages stipulés dans ce règlement accordent outre la clause de séniorité, une augmentation de .10 cents sur les taux horaires et de 9% sur les taux à la pièce, deux semaines de vacances en plus d'une semaine de congé payés au taux de 2% du salaire gagné, à l'occasion de Noël.

Cet excellent règlement a été rendu possible, grâce à la ténacité des ouvriers et ouvrières, grâce à l'habile direction des officiers et enfin, grâce à l'heureuse intervention de MM. Gérard Picard et Jean Marchand, respectivement président et secrétaire de la C. T. C. C.

Le syndicat des employés de cette manufacture est affilié à la fédération nationale des employés du bas façonné et circulaire, dont l'agent d'affaires, le confrère Vallée, pilota les grévistes avec succès à travers toutes les difficultés. Ce nouveau contrat marque une autre victoire éclatante du syndicalisme!

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



Province de Québec

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Autrefois, les réclamations de salaires concernant les bûcherons se prescrivait par six mois. Par un amendement du gouvernement de l'Union Nationale, la Commission du Salaire minimum, sur simple lettre, arrête la prescription et garantit par le fait même le placement intégral du salaire à des dizaines de milliers de travailleurs en forêt.

Un autre amendement concerne le surtemps. Quand il n'y avait pas de convention de travail établissant le taux horaire pour travail additionnel, rien n'obligeait un patron à payer le surtemps à ses employés pour l'ouvrage exécuté après les heures ordinaires, si ceux-ci recevaient une fois et demie le salaire prescrit par une ordonnance. Depuis cet amendement, les ouvriers reçoivent pour le temps additionnel une fois et demie le salaire payé et non pas une fois et demie le salaire fixé par une ordonnance.

Depuis l'an dernier, la Commission du Salaire minimum, par une ordonnance spéciale, garantit sept jours de congé payé à tous les salariés assujettis aux ordonnances. Comme il y a environ 900,000 personnes dans la province qui sont visées par les ordonnances et que la majorité d'entre elles n'avait pas de vacances payées, on peut estimer au minimum que 500,000 salariés nouveaux, hommes ou femmes, bénéficient de ces congés. La loi de la convention collective a aussi été amendée pour permettre au lieutenant-gouverneur en conseil d'inclure dans toutes les conventions collectives une clause pour les congés payés.

Sur les instructions du ministère du Travail, la Commission du Salaire minimum a abrogé les ordonnances 13, 15, 16, 17, 30, 36 parce que l'ordonnance no 4 a été amendée de façon à hausser les minima de cinquante pour cent et que maintenant tous les ouvriers visés par les ordonnances ci-haut mentionnées sont assujettis à l'ordonnance no 4.

En septembre 1944, il y avait 250,000 personnes assujetties à des ententes collectives dans la province. En février 1947, soit après deux ans et demi d'administration sous l'Union Nationale, on compte 325,000 personnes visées par des ententes collectives soit trente pour cent de plus.

Les augmentations de salaires pour la province se totalisent pour 1944 à \$10,302,539.76; pour 1945 à 13,702,219.08; pour 1946 à \$56,570,304.24. On voit que pour les années 1945 et 1946, les augmentations forment un total de \$70,272,523.32 ce qui forme un montant supérieur à toutes les augmentations accordées durant les cinq années précédentes. Pour les années 1941-42-43, les augmentations se totalisent à \$54,236,175.00 contre \$56,570,304.24 pour 1946 seulement.

ANTONIO BARRETTE,
ministre du Travail

GERARD TREMBLAY,
sous-ministre.

GUIDE SYNDICAL

CONSEIL GENERAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUEBEC

Lauréat Morency, président
20, rue Bayard, Québec
Tél: 2-5808

Alphonse Proulx, sec.
197, des Commissaires,
Québec. Tél: 3-0597

Hommages du

CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX DU DIOCESE D'OTTAWA

François-X. Bilodeau, prés.

Red. Joly, sec.

29, rue Gordon

Tél: 597

Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

Lorenzo LEFEBVRE, prés.

Léopold LALIBERTE, sec.

Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal

1231, Demontigny est,

FA. 3694

Montréal.

Horace LAVERDURE, prés.

J. Ernest PAYMENT, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Oslas FILION, prés.

J.-B. DELISLE, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec, Inc.

Albert RAYMOND, prés.

10, rue Caron

G. LAMOND & FILS
LTEE

MEDAILLES et BAGUES
pour Gradués

Insignes émaillés pour
Sociétés

1065, Bleury,

MA. 7769

Les délégués protestent contre les injustices, dont les ouvriers en forêt sont victimes

Sixième congrès de la Fédération du Bois Ouvré. Nombreuses résolutions d'études. Protestations contre le renouvellement de l'ordonnance 39 (opérations forestières). MM. Gérard Picard et André Roy de la C. T. C. C. sont présents.

La Fédération Nationale Catholique de l'Industrie du Bois Ouvré du Canada, Inc, a tenu son VI Congrès à Québec les 20 et 21 juin derniers.

On se souvient que l'an dernier, la Fédération avait tenu son 51ème Congrès dans la ville de Rimouski.

Cette année, les délégués de quatorze Syndicats affiliés ont suivi les séances du Congrès qui se sont déroulées au Palais Montcalm, à Québec.

A l'issue de ce Congrès, M. Emilio Duchesne de Rimouski a été réélu président de la Fédération du Bois Ouvré pour un sixième terme.

Le Congrès s'est ouvert dimanche matin par une messe célébrée par l'aumônier général de la Fédération, M. l'abbé Théodule Desrosiers de Rimouski. A midi, les congressistes ont assisté à un grand banquet offert par la Fédération à l'hôtel Victoria. A cette occasion, des invités d'honneur ont porté la parole pour louer le magnifique travail accompli au cours de l'année par la Fédération et pour la féliciter du bon esprit qui anime tous les Syndicats du Bois Ouvré dans les relations avec les employeurs. Au nombre des invités qui adressèrent la parole, mentionnons: M. André Roy, secrétaire général de la C. T. C. C., M. Hector Clmon, vice-président de la Compagnie Price Brothers, M. l'abbé Théodule Desrosiers et quelques autres.

La première séance du Congrès eut lieu dimanche soir à huit heures. Les délégués avaient à faire l'étude de nombreuses résolutions, relativement à l'Industrie du Bois, aux opérations forestières, aux heures de travail dans l'industrie, à l'assurance chômage, etc. etc.

RAPPORT DU PRESIDENT

Au tout début des séances, les délégués ont entendu le rapport annuel du président de la Fédération M. Emilio Duchesne.

"Le monde et surtout le monde ouvrier traverse actuellement des heures bien difficiles. Plusieurs doctrines erronées agitent présentement les ouvriers. N'oublions pas, travailleurs catholiques, les directives de l'Eglise sont précises: les ouvriers catholiques doivent s'unir entre eux, autrement ils seront entraînés par des chefs intéressés et ambitieux qui n'acceptent pas la doctrine des Papes et qui conduiront fatalement les ouvriers à des doctrines politiques socialistes, communistes et révolutionnaires. L'exemple de plusieurs pays aux mains des communistes devraient nous inciter à être sur nos gardes. Qui prend le même chemin arrive au même endroit.

Qui n'est pas pour Dieu est contre Dieu". Et le président de la Fédération demande aux délégués d'avoir confiance dans leurs Syndicats Catholiques, d'étudier et de se tenir au courant de la situation, de former des plans pour le développement normal et constant des Syndicats, l'amélioration continue des conditions de travail et des salaires et pour promouvoir l'éducation et la formation syndicale chez les membres.

NOMBREUSES RESOLUTIONS A L'ETUDE

Au nombre des résolutions à l'étude mentionnons celles-là qui avaient trait aux opérations forestières. La Fédération demande instamment au gouvernement de faire une refonte de l'Ordonnance 39, qui affecte plusieurs milliers de bûcherons de la Province de Québec. La Fédération appuie le Syndicat des Ouvriers en Forêt dans ses réclamations et demande à la C. T. C. C. de faire toutes les pressions nécessaires pour améliorer les salaires et les conditions de travail des ouvriers de la forêt. Dans le même domaine, les délégués ont étudié la formule des chantiers mécanisés et condamnent sévèrement la destruction systématique de la forêt qui empêche le reboisement naturel. On demande au gouvernement de faire une enquête sérieuse à ce sujet et d'obliger les Compagnies à faire un meilleur usage de leurs limites forestières.

M. GERARD PICARD

Le président général de la C.T.C.C. a visité les délégués lundi avant-midi. M. Gérard Picard a loué la Fédération du travail qu'elle accomplit pour la restauration sociale en regard des salaires et des conditions de travail. Pour faire suite aux désirs d'une des résolutions du Congrès, qui demande que la C.T.C.C. renouvelle ses pressions pour que nous ayons un Code de travail, le président général de la C.T.C.C. dit que l'organisme supérieur du syndicalisme Catholique désire un véritable Code du Travail qui devra réunir les diverses lois du travail, les coordonner pour en faire une loi du travail plus avantageuse pour l'organisation et l'émancipation de la classe ouvrière. La C. T. C. C. demande un Code Provincial du Travail et désire que notre gouvernement provincial s'occupe au plus tôt de le réaliser.

Parmi les autres personnalités qui ont visité le Congrès, mentionnons, MM. André Roy, secrétaire général de la C. T. C. C.

Alphonse Roberge, vice-président de la C. T. C. C. Lucien Dorlon, des Syndicats Catholiques de Québec et M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier des Syndicats Catholiques de Québec.

ELECTIONS

Voici les noms des officiers de la Fédération qui ont été élus à l'issue du Congrès:

Président, M. Emilio Duchesne; Vice-Présidents, M. Georges-Aurèle Pelletier et M. Henri Martin; M. Louis Longchamp secrétaire et le trésorier, a été réélu.

Les seize Syndicats affiliés à la Fédération sont: Rimouski, Price, Matane, Cabano, St-Pacôme, Estcourt, Méchins, Lyster, Tring-Jonction, Beauceville, Epiphanie, Joliette, Notre-Dame-du-Lac, Mégantic, Shawinigan, et Cap Chat.



DOULEURS

Maux de Tête, de Dents, Névralgies, Rhumes, la Grippe, Douleurs Rhumatismales, Refroidissements soulagés promptement avec les Capsules ANTALGINE.

81 En vente partout 25c et 75c

ANTALGINE

Excellents contrats signés chez Donahue, à St-Hyacinthe

(suite à la page 15)

La Fédération N. C. du Textile Inc., et le Syndicat National des Employés de La Donahue Inc., se disent très satisfaits de la bonne coopération des deux Compagnies Donahue et Bridgeport, lors de la négociation d'une convention collective en vigueur depuis le 28 mai. Les dites négociations furent conduites d'une manière très amicale aussi bien du côté personnel que syndicat; la coopération étant la base principale pour la bonne entente entre les deux parties.

Les principales clauses de la convention sont les suivantes:

- 1.—Reconnaissance de l'union par les Compagnies.
- 2.—Check off ou retenue syndicale irrévocable.
- 3.—Procédure de griefs.
- 4.—Comité mixte d'examen de griefs.
- 5.—La semaine de 48 heures de travail.
- 6.—Surtemps après 48 heures.
- 7.—10 fêtes chômées.
- 8.—Vacances annuelles avec paye et deux semaines après 5 ans de service.
- 9.—20% d'augmentation sur tous les salaires actuels.

La situation à Shawinigan

(suite de la page 9)

preuve d'un manque de coopération qui, en outre, n'est pas de nature à provoquer la bonne entente si nécessaire en régime démocratique à notre époque où les idées subversives et le socialisme s'efforcent de saboter le principe de l'entreprise privée.

Nous avons donc essayé d'exprimer brièvement la situation générale des relations ouvrières patronales à Shawinigan, en même temps que nous tenons à en démontrer la gravité. Le conflit actuel est grave. 1—En ce qu'il pose un précédent dangereux dans cette région industrielle en créant un malaise compréhensible dans la classe ouvrière; 2—les compagnies ne semblent pas vouloir comprendre le rôle tellement efficace que pourrait jouer un esprit de bonne entente dans le domaine des relations ouvrières avec les syndicats nationaux; 3—les répercussions de ce conflit se propageront sans aucun doute au-delà de l'année-même qui l'a vu naître et pourrait bien engendrer dans l'avenir de nouvelles difficultés dont les responsables sont connus dès maintenant et sans équivoque.

La situation deviendra-t-elle de plus en plus tendue? ... Nous n'osons le prétendre mais si nous prenons exemple en d'autres domaines où les mêmes faits se sont produits nous devons hélas! avouer que le danger est grand. (à suivre en page 9)



PARTOUT VOS "VOISINS"

La C-I-L possède 27 usines dans 18 localités du Canada, de façon à assurer un service rapide à tous ses clients, partout où ils se trouvent. La C-I-L a établi ses usines à proximité des matières premières et dans les centres de distribution des produits ouvrés, offrant ainsi aux ouvriers de tout le Canada une variété d'emplois rémunérateurs.



IF-46-1A-FB

Ouvriers de la construction en Congrès

A Chicoutimi

LES CONSTRUCTEURS VEULENT AVOIR DES VACANCES PAYÉES

— Les délégués reçus à l'Hôtel-de-Ville —

Au congrès des ouvriers de la construction

Le 24e congrès annuel de la Fédération Nationale des Mériers du Bâtiment se tenait à Chicoutimi les 23 et 24 juillet derniers.

Dans son rapport, le président de la Fédération, M. Oslas Filion, souligna les nombreuses démarches faites par les officiers dans le but de rendre service aux travailleurs de l'industrie du bâtiment en diverses régions de la province, notamment à Terrebonne, St-Jean d'Iberville, Drummondville et Victoriaville.

Des difficultés de toutes sortes ont été surmontées, soit pour fonder et établir des syndicats ou les remettre sur pieds, soit pour obtenir des renouvellements de contrats avec des conditions améliorées. Le président mentionna que l'an prochain marquera le 25e anniversaire de la Fondation de la Fédération. En effet, cette Fédération fut fondée à Port-Alfred en 1924. Le rapport du président indique aussi la nécessité d'augmenter la taxe de la Fédération, de trouver les moyens d'obtenir des vacances dans la construction et d'assurer un salaire hebdomadaire basé sur 40 heures de travail.

Le secrétaire de la Fédération, M. J.-B. Délisle, mentionna que les officiers de la Fédération avaient travaillé en équipe, afin de permettre cette année ces réalisations notables. Le Bureau Fédéral a tenu quatre assemblées importantes au cours de l'année. Et deux organisateurs libérés sont au service de la Fédération depuis quelque temps. Quatre syndicats nouveaux ont été affiliés à la Fédération depuis le dernier Congrès. La Fédération compte maintenant 63 syndicats. Le secrétaire a fait plusieurs voyages importants dans l'intérêt des syndicats de la Fédération.

Une réception officielle eut lieu à l'Hôtel de Chicoutimi. Le pro-maire, en l'absence de Son Honneur le Maire, adressa quelques mots de bienvenue aux congressistes. Le banquet fut servi à l'Hôtel de Chicoutimi sous la présidence de M. Wallace Provost. Parmi les invités d'honneur, on remarquait M. le chanoine Sylvio Kéroack, curé de la Cathédrale, représentant de M. Oslas Filion, président de la Fédération, M. L.-P. Bolly, président du Conseil Régional Saguenay Lac St-Jean, représentant du président de la C. T. C. C., M. G. Picard, M. Paradis, pro-maire de Chicoutimi, M. Parent, échevin, l'abbé Maurice J. Maher, conseiller moral de la Fédération, M. J. Thomas Gagnon, secrétaire-gérant du Comité Paritaire de la Construction de Chicoutimi, J. B. Délisle, secrétaire de la Fédération, MM. J. Dorion, A. Fortin, J. Dumas, vice-présidents.

M. le chanoine Kéroack souhaita la plus cordiale bienvenue à tous les délégués au nom des autorités religieuses de Chicoutimi.

M. L. P. Bolly souligna l'importance de la Fédération du Bâtiment qui est la plus vieille, sinon la plus importante de toutes les fédérations affiliées à la C. T. C. C. C'est elle qui a tracé le chemin



Nous voyons, ci-dessus, les délégués des syndicats de la construction, au congrès de la fédération du bâtiment, photographiés en compagnie du pro-maire de la Cité M. Paradis et de M. Henri Gagnon, échevin. Nous remarquons également sur la photo MM. J. A. Gosselin, de Montréal, J. B. Délisle, secrétaire de la fédération, M. l'abbé Maher, aumônier, O. Filion, réélu président, L. P. Bolly, vice-président de la C. T. C. C., et représentant de M. Picard, au congrès. "L'unique chapeau du groupe est porté par M. J. Arcand, de Montréal, élu trésorier de la fédération, à ce congrès".

de l'union des syndicats entre Lionel Dumas, de Granby et Rodolphe Joly de Hull. M. J.B. Délisle a été choisi, à l'unanimité, secrétaire de la Fédération et le nouveau trésorier est M. Joseph Arcand, de Montréal. Les directeurs pour les divers centres sont MM. J. A. Gosselin, Montréal, Rosaire Gosselin, Québec, Alfred Cyr, Lac St. Jean, A. Colette, Cantons de l'Est, Omer Bell, St-Hyacinthe et J. D. Joannis, Hull.

Près de 80 résolutions furent soumises à l'attention des délégués durant le Congrès. Parmi les plus intéressantes et d'intérêt général, on souligne: l'adaptation de la Loi des Relations Ouvrières à l'industrie de la Construction, où la reconnaissance syndicale ne serait pas obligatoire pour jouir des autres privilèges de la loi; déduction des cotisations syndicales avant de calculer l'impôt sur le revenu; conservation des matériaux de construction au pays; maintien du plafond sur les denrées essentielles et les loyers; établissement d'écoles d'apprentissage dans toutes les villes de moyenne importance; système de vacances payées; préférence d'embauchage sur tous les travaux d'Institutions Religieuses de la province.

Sur décision du Congrès, la taxe à la Fédération passe de 10 sous à 15 sous par membre par mois à compter du 1er septembre. La constitution a également été modifiée: un trésorier a été ajouté à la liste des officiers de la Fédération.

Aux élections qui terminèrent le congrès, M. Oslas Filion a été réélu Président par acclamation; les trois vice-présidents sont: M. M. Joseph Dorion, de Québec,

de l'union des syndicats entre Lionel Dumas, de Granby et Rodolphe Joly de Hull. M. J.B. Délisle a été choisi, à l'unanimité, secrétaire de la Fédération et le nouveau trésorier est M. Joseph Arcand, de Montréal. Les directeurs pour les divers centres sont MM. J. A. Gosselin, Montréal, Rosaire Gosselin, Québec, Alfred Cyr, Lac St. Jean, A. Colette, Cantons de l'Est, Omer Bell, St-Hyacinthe et J. D. Joannis, Hull.

Contrat à la Wayagamack

La Consolidated Paper Corporation Limited (Wayagamack Division) a signé un contrat collectif de travail avec le Syndicat national des Travailleurs de la Pulpes et du Papier de la Wayagamack inc. section des employés de bureau. Plusieurs améliorations dont une augmentation de salaire, la formation d'un comité de griefs, et quelques fêtes payées, ont été obtenues.

Le Syndicat national catholique du textile du Cap-de-la-Madeleine inc. vient de recevoir son certificat de reconnaissance de la Commission de Relations Ouvrières de Québec. Les officiers du Syndicat ont communiqué avec le représentant de la compagnie et les négociations commenceront dans quelques jours.

Tél. : FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.

AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCES

1926, rue Plessis — FA. 3537

4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984

292 ouest, rue Ontario

Hommages de

LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE
MONTREAL

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

Masonite — Ten-Test — Beaver Brand

Coin Papineau et DeMontigny

Tél: Ch. 1300

Montréal

206, RUE DU PONT

TEL: 4-4641

LA GIE
P. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Toutes réparations mécaniques

Spécialité: Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

DANIEL JOHNSON

AVOCAT et PROCUREUR

JOHNSON & TORMBY

Edifice Fides

25 est, rue St-Jacques (Montréal 1)

TEL. LA. 9174

En Mauricie

Le mouvement ouvrier tient tête à un cartel capitaliste de la région

(Suite de la page 8)

On a craint parfois des troubles avec l'organisation ouvrière forte que nous avons, disait M. Brûlé. "Je me demande si on peut trouver un seul exemple dans la province... où tout s'est fait dans l'ordre le plus complet comme à Shawinigan. Cela est dû à la doctrine que nous suivons. Cette doctrine, c'est la doctrine sociale de l'Eglise qui demande justice pour tous."

FERNAND SIMARD

M. Fernand Simard, a ensuite pris la parole. Je veux vous parler, disait-il, de la démocratie industrielle et du rôle important que vous jouez dans l'industrie." Ce rôle que vous accomplissez dans l'industrie doit vous permettre de faire vivre votre famille convenablement."

Votre travail est d'assurer la production... "Ce n'est donc pas en parent pauvre que vous réclamez 0.17 d'augmentation, si en plus de ça vous êtes aussi des principaux facteurs dans la prospérité industrielle." Ce facteur qui permet à tous les pays du monde de dire: "Nous comptons sur le Canada." Vous êtes aussi un facteur de concorde, de paix industrielle au Canada, continuait M. Simard, parce que vous avez su attendre, collaborer pour cette entreprise. Aujourd'hui après 1 an et demi, sans augmentation de salaires, alors que le coût de la vie marque une augmentation de 15 pour cent, vous demandez seulement \$6.00 par semaine d'augmentation." Vous avez le droit d'exiger cette augmentation... de 0.15 l'heure que vous méritez."

M. Simard a ensuite parlé du journal "Le Travail" qui veut renseigner la population, rendre service aux ouvriers en leur indiquant le pourquoi et le comment de cette lutte. "Il veut devenir l'organe officiel de la classe ouvrière." Le journal Le Travail se charge de dire toute la vérité, disait M. Simard en terminant.



A SENEAL



S. THIBAUDEAU

Les confrères Sénécal et Thibaudéau, respectivement organisateur régional et organisateur local, se dévouent inlassablement à la classe ouvrière. Ils se portent l'un l'autre une confiance réciproque, qui contribue grandement à hâter l'avancement du syndicalisme en Mauricie. Le mouvement tout entier reconnaît en eux des chefs et des apôtres sociaux.

ALBERT SENEAL

Nous sommes des plus satisfaits, disait M. Albert Sénécal, organisateur syndical, de votre collaboration parce que nous avons un problème de la collectivité. Nous avons rencontré des obstacles de la part des employeurs. Vous nous avez demandé de vous représenter dignement. Car, "le droit d'association est un droit sacré, consacré par la législation ouvrière provinciale et quiconque tente ou veut faire de l'intimidation est sujet à la loi."

Quatre syndicats sont aux prises actuellement, les syndicats de l'Aluminium Co., du Chemicals, du Resins et du Cellophane. Les négociations directes avec les gérants des compagnies durent depuis 10 semaines, disait M. Sénécal. "Si ça prend du temps, ne perdez pas patience."

Nous demandé une augmentation substantielle, parce qu'après l'étude minutieuse de l'augmentation du coût de la vie, nous voulons un salaire dans la même proportion que l'année dernière. On nous a répondu à l'Aluminium Co., disait M. Sénécal: "Vous demandez une augmentation. Nous serions prêts à l'accorder. Mais nous ne croyons pas que le coût de la vie est assez élevé pour absorber l'augmentation de l'année dernière qui est encore suffisante pour 12 autres mois; ce à quoi le Syndicat a répondu: "Est-ce votre réponse personnelle ou celle de l'Aluminium." On a répondu, disait le conférencier, "C'est celle de l'Aluminium Co."

M. Sénécal a ensuite cité des chiffres sur les activités de l'Aluminium. "Nous aimons à discuter en hommes d'affaires, disait-il."

L'Aluminium a payé \$30,000,000 en salaire à 13,500 ouvriers dans la province de Québec en 1947. Or elle a augmenté son prix de vente de 1 cent et demi la livre. Elle produit annuellement 270,000 tonnes métriques d'aluminium, soit 540,000,000 de livres, par année d'où une augmentation de \$5,400,000 de revenus dans la vente.

Arbitres du conflit industriel de Shawinigan



W. BRULE



JEAN-LOUIS MARCHAND



GASTON VALLIERES

Trois des quatre arbitres de la partie syndicale, représentant les ouvriers sur le tribunal d'arbitrage qui sera appelé à étudier le conflit industriel qui sépare patronat et ouvriers, à Shawinigan. De gauche à droite: MM. W. Brûlé, président du conseil central de la région, Me Jean-Louis Marchand, avocat des Trois-Rivières, à qui les ouvriers de la Mauricie doivent plusieurs victoires, et Gaston Vallières, président du Conseil Central des Trois-Rivières, M. Philippe Lepage, président de la fédération de la métallurgie agira comme 4e arbitre.

D'après le Financial Post, disait M. Sénécal, en date du 23 août 1947, les bénéfices pour les 6 premiers mois de 1947 ont été à l'Aluminium Co. de \$8,700,000 et donc pour douze mois de \$17,800,000. Avec l'augmentation du coût de vente du 24 janvier 1948, les bénéfices s'élèvent pour 12 mois de 1948 à \$21,800,000 sur "une production faite par 13,500 ouvriers."

"Vous avez le droit en justice, au salaire vital puis ensuite à la participation aux bénéfices parce que l'industrie ne peut rien sans le capital humain." Il faut dire à l'industrie, voici votre quote part, et voici la nôtre. L'augmentation demandée représente alors à 0.15 l'heure sur 2,416 heures par année, \$362.40 pour chaque ouvrier annuellement, soit pour les 1,500 ouvriers de Shawinigan \$378,000 par année.

D'autres syndicats dans la Province ont accepté une augmentation de 8 cents l'heure. "C'est dire, que la Compagnie a pris les moyens pour faire accepter à d'autres ouvriers de la Province, une augmentation de 0.08 l'heure, disait M. Sénécal." Jamais nous ne capitulerons pour 0.07 ou 0.08 cents, disait-il en citant M. Picard.

"Nous avons besoin du support de tous les ouvriers. Jusqu'à preuve du contraire, nous considérons ces demandes comme raisonnables." Nous n'acceptons pas certaines choses comme il s'en est produit la semaine dernière" parce que certaines compagnies avaient une gestation bien organisée." Nous avons refusé les offres d'une compagnie en disant: Si vous voulez régler, nous sommes prêts, mais nous ne sommes pas prêts à accepter un acompte. Si vous ne voulez pas, nous allons vous traduire devant les tribunaux d'arbitrage."

Ces compagnies peuvent facilement accorder la demande d'augmentation, continuait M. Sénécal. Il faudra devant le tribunal d'arbitrage justifier les demandes et prouver que les compagnies sont en mesure de payer.

QUATRE ARBITRES

Ce que les compagnies veulent c'est la soif des profits. Nous autres, c'est la justice. "Suivons les étapes de la loi des relations ouvrières pour demeurer dans la légalité. Préparons l'avenir. Dans ce sens, nous avons déjà nommé quatre arbitres, soient MM. William Brûlé pour le Cellophane, Philippe Lepage, président de la fédération de la métallurgie à l'Aluminium Co., Me Jean-Louis Marchand de Trois-Rivières à la Shawinigan Chemicals, et M. Gaston Vallière des Trois-Rivières à la Canadian Resins. Les compagnies ont été invitées à nommer leurs 4 arbitres, pour chacun des 4 tribunaux d'arbitrage. Ces huit se choisiront des présidents et ils ont trois mois pour rendre jugement. La lutte est longue. "Nous avons le droit de refuser ou d'accepter la décision du tribunal. Si elle ne nous plaît pas, dans ce temps-là, on se réunira pour donner une bonne savate aux Compagnies qui le méritent."

"La lutte commencée est à finir. Tant et aussi longtemps, nous mènerons la lutte." Je me suis fait dire continuait-il, les Compagnies veulent vous tester, parce qu'elles croient que c'est du bluff. "C'est une lutte que les ouvriers veulent mener et vous le prouvez par votre assistance."

Nous soumettons aux ouvriers concernés après les avoir convoqués, les demandes et les offres des compagnies. Leur réponse est: "Nous maintenons nos demandes, nous sommes prêts à lutter. Nous continuons la lutte." Les Syndiqués des 4 usines de Shawinigan veulent avoir justice coûte que coûte. "Nous voulons obtenir le salaire et ensuite la rétroactivité."

M. Sénécal citait ensuite un aumônier: "Le patron quel qu'il soit et d'où qu'il vienne qui ne donne pas à l'ouvrier le salaire convenable pour subvenir aux besoins de sa famille, commet un vol." A l'Aluminium le contrat expirait au 15 mai. On a demandé un délai de 15 jours. Rendu au 29 mai, on refuse les demandes. Il y a un mur établi entre les gérants des compagnies. "Ce mur de pierre est une directive que chacun des 4 gérants a reçu des grands bureaux chefs à Montréal. C'est un mot d'ordre."

La loi des relations ouvrières devra être amendée et nous en ferons la proposition lors du congrès annuel de Hull en septembre. Il faudrait, disait M. Sénécal, obliger les Employeurs, lorsqu'il y a un contrat de travail, à accorder l'augmentation à partir de la date de la fin du contrat.

Choses du temps

(suite de la page 2)

soumettre. Ainsi en Ecosse, il n'y a pas de machines pour élever le charbon à la surface de la terre; ce sont des femmes et des jeunes filles qui le montent sur leur dos dans des corbeilles, par des échelles ou des escaliers grossièrement construits. Elles sont si peu vêtues que, dit-on, elles n'osent pas paraître devant la commission d'enquête royale.

La décrépitude atteint tous ces pauvres êtres avec une effrayante rapidité. A quarante ou cinquante ans, ils sont incapables de travailler. A cet âge, le mineur paraît aussi faible qu'un vieillard de quatre-vingts ans. Leurs moeurs semblent s'empreindre, dans la dureté de leurs travaux, d'une rudesse et d'une brutalité, qui, nous l'avons vu, va jusqu'à la cruauté.

Nulle part donc les effets du travail excessif et prématuré des enfants sur la condition physique et morale des classes ouvrières ne sont plus funestes que dans l'industrie houillère. Devant les faits révélés par l'enquête à laquelle nous avons emprunté les détails précédents, l'Angleterre ne pouvait pas tarder à réprimer les nombreux abus qu'elle dévoilait.

En effet, une loi fut bientôt votée afin d'interdire aux femmes les travaux miniers. Les enfants, désormais ne pourront y descendre avant l'âge de dix ans, et, jusqu'à quinze, ne pourront y travailler plus de trois jours par semaine. Enfin, les exploitations souterraines de tout le royaume-uni seront soumises à la surveillance des inspecteurs du gouvernement.

Et maintenant, cher lecteur, lequel d'entre vous ne dira pas que les mineurs modernes ont bien peu de raisons de se plaindre, comparativement à leurs prédécesseurs? Eux qui, de nos jours, travaillent dans des conditions presque égales à celles des travailleurs de surface, avec un outillage moderne, dans des galeries spacieuses et bien ventilées, réduisant de beaucoup les dangers d'explosion. Que dire maintenant des salaires? La comparaison est impossible, mais il est permis de croire que les ouvriers miniers de l'époque devraient être loin de penser à la semaine de quarante heures et aux quinze jours de vacances annuelles... Pourtant, il reste encore beaucoup à obtenir...

Georges L'ALLIER

La grève du meuble

Pourquoi toute la classe ouvrière doit appuyer la grève

LA MAUVAISE VOLONTE DU PATRON

RETARDERAIT LE REGLEMENT DE CE CONFLIT

Nous ignorions, si la grève déclarée il y a quelques semaines par les ouvriers du Syndicat du Meuble, serait terminée lors de la publication de ce numéro. Quoiqu'il en soit, l'attitude des Syndicats reste irréprochable et son geste était absolument nécessaire. Si la grève est terminée, les ouvriers ont obtenu justice; si elle ne l'est pas, les ouvriers du meuble n'en obtiendront pas moins justice, dans un bref délai.

Nous publions dans l'intérêt de nos lecteurs, un article paru dans un numéro spécial du journal "LE TRAVAIL" à l'occasion de la grève des Employés du Meuble. Rappelons brièvement à nos lecteurs que les manufactures suivantes sont en grève: St-Hyacinthe Furniture, de St-Hyacinthe, Kilgour Bro. Co., de Beauharnois et de Coaticook, Roxton Mill, de Waterloo, Eastern Furniture et Victoriaville Furniture, de Victoriaville, ainsi que d'Arthabaska.

Le litige principal entre les Compagnies et les Syndicats portait sur une augmentation de salaire de .15 cents l'heure. Ce qui suit vous permettra d'avoir une idée bien précise des causes qui ont provoqué le conflit et en même temps vous convaincront du bien-fondé des revendications.

Ajoutons auparavant que des compagnies ont déjà fait des offres, offres peu satisfaisantes il est vrai, mais qui ne signifient pas moins que quelques patrons réalisent la nécessité d'élever les salaires de leurs employés. Il reste maintenant à briser la répréhensible opposition de l'Association Patronale. Nous croyons que cette victoire sera un fait accompli si elle ne l'est pas déjà, dans quelques jours.

L'industrie du meuble est devenue florissante dans le Québec; elle a enrichi ses propriétaires jusqu'au million en certains cas; elle s'appuie sur une main-d'oeuvre experte et stable; elle a connu durant la guerre un essor incomparable; elle vend sa production tant au pays qu'à l'étranger; elle bénéficie d'immenses ressources forestières mises à la disposition des manufacturiers par le gouvernement. En un mot, en tenant compte des quelques exceptions, l'on peut affirmer qu'elle est solidement établie, que les demandes sont grandes, que ses revenus sont formidables et que rien ne laisse prévoir de fléchissement dans sa production.

LE ROLE DU TRAVAIL DANS CETTE EVOLUTION INDUSTRIELLE

Comment cette industrie a-t-elle pu se développer si rapidement en si peu d'année? De 35 manufactures en 1939 elle atteint aujourd'hui 263 ateliers différents. Certes, il nous faut féliciter les industriels eux-mêmes pour leur esprit d'initiative et pour la hardiesse avec laquelle ils ont dirigé son évolution. Toutefois demandons-nous si leurs ouvriers ont bénéficié des progrès de l'industrie comme ils étaient en droit de l'exiger? En moyenne, les 16,071 ouvriers du meuble retirent \$33.00 par semaine. Vue le nombre relativement restreint d'employés, il est évident que cette moyenne ne représente pas en fait les salaires de l'industrie; il suffit, en effet de quelque 5,000 ouvriers gagnant \$40.00 et plus pour élever la moyenne des salaires à \$33.00, bien que la majorité ne gagne que \$25.00 et \$28.00. D'ailleurs, en fait, le \$30.00 est plus fréquent que le \$33.00. Quel père de famille peut vivre avec un tel revenu? Aucun décevant! Pourtant, il faut admettre que les progrès de l'industrie ont été possibles grâce surtout aux ouvriers. A ses débuts, les employés ont consenti de bonne grâce à travailler pour des salaires de famine; ils ont voulu collaborer avec le capital à l'expansion de l'industrie; bien que les salaires subissaient une majoration de 60 et 70 pour cent pendant la guerre, ils se contentaient eux de faibles augmentations. Mais aujourd'hui, que la plupart des manufacturiers du meuble se sont enrichis, alors que la hausse du coût de la vie a presque doublé depuis deux ans, peuvent-ils accepter des salaires aussi dérisoires sans être accusés d'imbéciles?

ACTION SYNDICALE

Il y a quelques années, il leur était impossible d'affronter l'arbitraire patronal. N'ayant aucune organisation libre et indépendante, ils devaient se contenter de l'offre de salaires qui leur était faite, ils n'avaient pas le choix. Il n'en est plus de même aujourd'hui; au delà de 4,000 ouvriers du meuble ont adhéré aux syndicats nationaux. Cette association leur a permis d'élever d'année en année les minima de salaires fixés par le décret. De plus, une quinzaine de manufacturiers ont dû signer des ententes collectives particulières avec leurs employés. Ce que le décret ne peut donner ou du moins ne donne pas, tel que des vacances plus longues, un salaire plus adéquat au coût de la vie, des heures de travail plus convenables, des fêtes légales chômées et payées, la formation de comités de griefs, le règlement des problèmes propres à chaque industrie, les contrats particuliers pouvaient les stipuler.

Les patrons apparemment ne tenaient pas à la multiplication des contrats particuliers, ils ont tout fait pour l'empêcher. Leur dernier tour-de-passe fut d'obtenir une décision arbitrale complètement désavantageuse: Aucune augmentation de salaires, aucune amélioration dans les conditions de travail.

Les ouvriers des manufactures concernées, se sont soulevés contre une telle injustice. Ils n'ont fait qu'agir en hommes

Sensibles améliorations aux employés de la boîte de carton

Augmentation de .10 cents rétroactives au mois d'avril

L'application de la sentence arbitrale favorable aux ouvriers de la boîte de carton dont nous donnons les grandes lignes et les principaux avantages dans notre dernier numéro, est maintenant un fait accompli.

LA FORMULE RAND

Les ouvriers et ouvrières de la boîte de carton de la Premier et de la Standard Paper Box ont vu s'améliorer sensiblement leurs salaires et leurs conditions de travail, ces jours derniers. L'entente finale entre le Syndicat et les Compagnies intéressées accorde une augmentation générale de salaire de 15% avec un minimum de .10 l'heure pour les hommes et de .07 l'heure pour les employés féminins. Le tout rétroactif au 1er avril 1948. Ajoutons que ces contrats collectifs de travail garantissent les bases moyennes de salaires suivantes:

POUR LES EMPLOYES FEMININS: .40 — .45 — .50

POUR LES EMPLOYES MASCULINS: .45 — .50 — .55 — .60 — .65

ATELIER SYNDICAL

La gradation des taux marque les augmentations qui sont accordées automatiquement tous les trois mois. De plus, les employeurs ont accepté l'application de la formule "RAND". L'importance de cette clause est considérable. Elle diminue le travail des officiers collecteurs et leur permet ainsi de se dévouer davantage au bien-être et à la sécurité des membres.

AUGMENTATIONS GRADUELLES

Une autre clause non moins importante, celle de l'atelier syndical, est maintenant en vigueur dans cette industrie. Elle stipule que tout ouvrier non membre du syndicat devra le devenir dans les trente (30) jours qui suivront la signature de ce contrat. Elle oblige, en outre, tout nouvel employé à devenir membre du syndicat. Soulignons que ces deux dernières clauses sont très justes: "Celui qui bénéficie des avantages de l'union doit aussi collaborer à son existence et à son développement.

Le contrat comporte d'autres améliorations très importantes, tel que: deux (2) semaines de vacances après cinq (5) ans de service, fêtes chômées et payées et une clause de séniorité et de procédure de griefs.

Grâce au comité de griefs les ouvriers jouissent maintenant d'une sécurité ignorée depuis toujours. Ce comité voit, en tout temps, à protéger les membres du Syndicat, soit contre l'arbitraire patronal et celui des contremal-

tres, soit en réglant les questions relatives aux congédiements, aux promotions etc...

VERS L'EMANCIPATION

Nous ne saurions trop nous arrêter quelques instants pour faire ressortir le sens de cette convention collective qui apporte d'un seul coup de grandes améliorations aux ouvriers de la boîte de carton, et rend possible la marche de la classe ouvrière vers l'instauration de la démocratie industrielle. Chaque fois que des ouvriers s'unissent et confient leurs droits aux syndicats qu'ils dirigent eux-mêmes, chaque fois, ils font un pas de plus vers leur émancipation sociale, politique et économique. En effet, quelle plus évidente et plus efficace autorité peut procurer à la classe ouvrière que le contrat collectif. A partir du jour, où ce contrat lie la partie patronale, le travail prend sa place dans l'industrie. Le travail joue alors le rôle qui lui incombe. Alors qu'on ne lui reconnaissait que le droit à la subsistance on admet maintenant qu'il exprime lui-même ses opinions et pose ses revendications selon les normes de la justice sociale.

APPEL A TOUS LES OUVRIERS DE LA BOITE

Nous profitons de cette importante victoire du Syndicat de la Boîte de Carton, à la Standard et la Premier Paper Box, pour lancer un appel à l'Union à tous leurs camarades de l'industrie qui sont encore privés des avantages que nous énumérons ci-dessus. Le temps est venu pour la classe ouvrière de briser son individualisme fatal et d'unir cette force individuelle de travail à celles de leurs compagnes et compagnons.

Nous félicitons tous les ouvriers et ouvrières de ces deux manufactures de leur grande compréhension, de leur magnifique esprit de solidarité et du courage dont ils ont fait preuve pendant la campagne d'organisation, durant les négociations et durant l'arbitrage. Ce contrat marque une étape dans la vie de cette industrie et sera le début d'une nouvelle époque dans les relations du travail et du capital.

ELECTIONS ANNUELLES

à St-Romuald, à Thetford et Magog

Plusieurs syndicats ont procédé récemment à l'élection de leurs officiers pour la nouvelle année. Entre autres, le Syndicat Catholique des Industries Baribeau de St-Romuald; le Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante de Johnson's Company, de Thetford Mines, et le Syndicat Catholique des Ouvriers du Textile, de Magog.

Les exécutifs de ces Syndicats se composent maintenant des officiers suivants:

A ST-ROMUALD

MM. Emilien Bussières, président; Benoît Hains, vice-président; Geo. H. Lemelin, secrétaire-trésorier; Joseph Roberge, secrétaire-financier; Marcel Robitaille, secrétaire-archiviste; Mlle Jeanne-D'Arc Guay, conseillère.

A THETFORD MINES

MM. Emilien Maheu, président; Roland Nadeau, vice-président; Lionel Dion, secrétaire-archiviste; Roland Croteau, Gérard St-Hilaire, Agénor Grondin, Wilfrid Guay, Raoul Madore, Emilien Lessard, directeurs.

A MAGOG

MM. Ronaldo Landry, président; Jean-Louis St-Pierre, vice-président; Adonias Vachon, trésorier; Gérard Courtemanche, secrétaire; Paul-Emile Therrien, Antoine Godette, Roma Fournier, Elie Rancourt, Hervé Gaucher, directeurs.

Elections à l'Islet

M. Lauréat Morency, président du Conseil Central de Québec, a présidé les élections du syndicat des travailleurs de Fonderie de l'Islet. Les officiers élus sont les suivants:

MM. Philippe Bélanger, président; Luc Thibault, vice-président; J.B. Morneau, secrétaire; Camille Bélanger, secrétaire-financier; Wilfrid Mignault, trésorier-général; Gérard Kirouack et Henri Deschênes, directeurs.

Le président procéda à l'installation des nouveaux officiers et félicita le Syndicat d'avoir amendé sa taxe per capita à \$1.50 par mois. Le confrère Alphonse Roberge, président de la Fédération du Cuir et de la Chaussure, qui accompagnait M. Morency fit le récit de son voyage à Genève qui intéressa vivement l'auditoire.

Les métallurgistes reçus par les autorités civiques



Lors de leur Congrès annuel, à Shawinigan, les métallurgistes ont été reçus à l'Hôtel de Ville par le Maire de l'endroit, M. J. H. Roy, qui a souhaité la bienvenue aux délégués. Il a été remercié par M. W. Brûlé, président du conseil central.

REMERCIEMENTS aux mineurs de l'amiante

Le mois dernier le Syndicat des Mineurs de l'Amiante de Thetford-Mines abonnait ses 2500 membres, au journal du mouvement. La direction et la rédaction du journal "Le Travail" sont heureuses de remercier publiquement tous les syndicats qui leur apportent une si précieuse collaboration tout en faisant preuve d'un "militantisme" exemplaire et d'un esprit de solidarité vivement remarquable. Petit à petit le journal "Le Travail", organe officiel de la classe ouvrière, pénètre dans tous les



D. LESSARD

foyers de nos syndiqués. Bientôt nous espérons qu'aucune famille ne sera privée de ce défenseur des droits et des intérêts ouvriers qu'il a protégés contre l'égoïsme capitaliste et contre les dangers toujours possibles qui les menacent.

Nous profitons de cet exemple, donné par les mineurs de l'amiante, pour faire appel à tous les autres syndicats, afin qu'ils puissent bénéficier dans un avenir rapproché des lumières et des directives syndicales du journal "LE TRAVAIL".

Excellents contrats signés chez Donahue à St-Hyacinthe Augmentation 20%

Donahue Corporation of Canada Limited, manufacturiers d'élastique et de produits élastiques, et une compagnie affiliée Bridgport Fabrics of Canada Limited, Manufacturiers de garnitures d'automobile, ont annoncé la signature d'une entente de travail collective avec leurs employés, qui se sont associés sous le Nom de "Syndicat national des employés de la Donahue Inc."

Ces deux manufacturiers de St. Hyacinthe ont obtenu un succès considérable durant les seize dernières années et considèrent que leurs employés ont largement contribué à ce succès. Les relations entre les compagnies et leurs employés ont toujours été bonnes et nous croyons que la présente entente, accordant une augmentation de 20% pour les taux à la pièce et à l'heure, assurera la continuation de ces bonnes relations ouvrières.

Les négociations furent tenues de façon très amicale et B. H. Welch, Gérant de manufacture

des deux compagnies, fut particulièrement enchanté de la manière dont Gaston Ledoux, président de la Fédération Nationale Catholique du Textile Inc., conduisit les négociations au nom des employés.

L'entente en vigueur depuis le 31 mai pour un an, fut signée le 28 juin au Grand Hotel, St. Hyacinthe, par Monsieur Welch au nom des Compagnies, ainsi que A. Mau, surintendant du département du Tissage, D. A. Seeley, surintendant du département des Jarretières, et L. W. West, surintendant du département des glands. Lucien Coderre, président, et Mademoiselle Pauline Normand, secrétaire, signèrent pour le Syndicat, et M. Leroux signa pour la Fédération N. C. du Textile Inc.,

Etaient aussi présents pour la signature de l'entente et agissaient comme témoins, Normand Mondor, pour les Compagnies, Paul E. Julien et Mademoiselle Juliette Girouard pour le Syndicat.

Pourquoi toute la classe ouvrière doit appuyer la grève

(Suite de la page 14)

de coeur. Il y a des limites à l'exploitation et ils y mettront fin une fois pour toutes !

TOUTE LA POPULATION OUVRIERE APPUIE LEUR DETERMINATION

Toute la classe ouvrière de la province suit avec anxiété les développements de la grève. De nombreuses contributions sont déjà parvenues au local du syndicat. Depuis l'échec des premiers pourparlers au bureau de conciliation du ministère du Travail, jeudi dernier, l'antipathie des ouvriers envers les responsables s'est considérablement accrue. On s'y était rendu plein de bonne foi, avec l'intention d'en arriver à une entente satisfaisante, mais l'association patronale n'a fait aucune proposition. Tout au plus, a-t-elle insinué que les grévistes s'étaient rendus coupables d'actes illégaux. Une telle attitude n'est certes pas de nature à provoquer un arrangement. Les responsables de la grève, ce ne sont pas les ouvriers, mais bien les patrons. Lorsque ces derniers voudront y mettre fin, ils n'auront qu'à faire disparaître la cause qui la maintient: L'INJUSTICE !

Dans le bureau du maire



Les officiers de la fédération de la métallurgie photographiés dans le bureau de M. J. H. Roy, maire de Shawinigan-Falls, lors d'une visite à l'Hôtel de Ville, au cours du congrès.

100%

de notre personnel
appartient au
Syndicat Catholique et
National des Employés
de Magasin
(sd) Inc.

Dupuis Frères

Raymond Dupuis, prés. — A. J. Dugal, v. p. et gér. gén.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

René Harmegnies



Les ouvriers de la province, ainsi que notre mouvement lui doivent plusieurs de leurs grands succès. Il dirige présentement la grève des employés de Dionne Spinning Mills, de St-Georges de Beauce.

Albert Côté



La C. T. C. C., lui a confié la direction de la grève, chez Kilgour Bro., manufacturier de meubles, de Beauharnois. Le rédacteur du "Travail" a pu constater, lors d'une courte visite sur les lignes de piquetage, qu'Albert était devenu l'ami et le chef des courageux grévistes. "Avec lui, nous sommes certains de la victoire," disaient-ils.

Jean Marchand nommé secrétaire de la C. T. C. C.

Il remplace M. André Roy, démissionnaire

Le secrétaire permanent sera choisi par le congrès.

Le confrère Jean Marchand, directeur de l'organisation pour la C. T. C. C., l'un des chefs les plus dévoués de notre mouvement, vient de se voir confier le poste de secrétaire-général en remplacement de M. André Roy, démissionnaire. Le Bureau confédéral a annoncé cette nouvelle à la suite de sa dernière réunion tenue à Hull, au milieu du mois.

Le mouvement tout entier se réjouit de cette nomination qui ne pouvait être mieux choisie. Le confrère Marchand que nous avons rencontré après sa nomination nous déclarait:

"Je m'efforcerai comme par le passé d'être à la hauteur de la confiance qu'ont placée en moi les chefs supérieurs du mouvement. Comme par le passé, je disposerai de mon temps pour le bien-être de la classe ouvrière et pour la marche progressive du syndicalisme catholique à travers le pays. Notre mouvement, qui a connu un essor considérable depuis quelques années, continuera sa marche vers l'émancipation sociale et économique des ouvriers. Aussi longtemps que j'occuperai ce poste, ils peuvent compter sur mon appui. Nous n'avons pas à craindre les luttes à venir, nous n'avons pas à craindre les problèmes nouveaux qui nous confonteront; il nous faudra sortir victorieux des unes et trouver une solution aux autres. C'est là la tâche à laquelle nous nous devons; Et pour la mener à bonne fin, nous comptons sur l'appui de nos milliers de syndiqués catholiques canadiens.

La rédaction du journal "Le Travail" offre ses félicitations au confrère Jean Marchand en même temps qu'elle l'assure de sa plus entière collaboration.

René Rocque



Lors de son dernier Bureau confédéral, la C. T. C. C. s'est officiellement réservée les services de ce chef ouvrier. Il occupera la fonction d'organisateur. Il s'occupe en ce moment des grévistes du meuble de Victoriaville. Syndicaliste bien connu du mouvement. M. Rocque peut compter déjà sur la confiance de tous.

Fernand Simard



Anciennement publiciste du Conseil Central de Montréal, le confrère Simard vient d'être nommé à ce poste pour la C. T. C. C. Il s'occupe également de la rédaction et de la diffusion du journal. SERVIR la classe ouvrière est son seul but.

Grève chez Dionne Spinning Mills, de St-Georges de Beauce

SALAIRE MOYEN DE .38 CENTS L'HEURE — .07 RECOMMANDES
PAR UNE SENTENCE ARBITRALE

Les membres du syndicat des employés de Dionne Spinning Mill, de St-Georges de Beauce, sont en grève depuis une quinzaine de jour en guise de protestation contre le refus patronal d'accorder une augmentation substantielle de salaires.

Les ouvriers réclament une hausse de salaires de .15 cents de l'heure et quelques améliorations dans les conditions de travail.

La grève est dirigée par la fédération du textile, à laquelle le syndicat est affilié. Les grévistes restent optimistes malgré les difficultés et sont déterminés à tenir jusqu'à la victoire. "L'exploitation capitaliste doit cesser, même dans la Beauce".

A la conférence du B.I.T., à San-Francisco



A gauche, nous voyons le confrère Roméo Ethier, trésorier de la C. T. C. C., qui agissait comme délégué du mouvement à la conférence annuelle du Bureau International du Travail, tenue à San-Francisco, le mois dernier. Ci-dessus, le délégués au travail. Au premier plan nous pouvons voir, de dos, le délégué de la C. T. C. C.

Des questions de la plus haute importance pour tous les travailleurs du monde ont été étudiées par les congressistes. Le Journal "Le Travail" en publiera un intéressant rapport, le mois prochain.

